46e Année — 1932 — N° 16 Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES Samedi 16 Avril 1932

BULLETIN DU Syndical Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser : Publicité de l'Ouest et du Centre 11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42 Chèques Postaux Nantes 6.015

ECHOS

A RENNES aura lieu, du 23 avril au 2 mai, un grand Concours de cidres, poirés, pommes et pommiers, organisé par le Comité de la Foire-Exposition de Rennes et le « Syndicat du Bon Cidre d'Ille-et-Vilaine ».

⁂

CHEVAUX DE SELLE : Un concours de chevaux de selle, hongres et pouliches, de 3 ans et 4 ans, de demi-sang, de 1m50 et au-dessus, présentés montés, aura lieu à Angers le 14 mai prochain, à 9 heures.

⁂

RACE MAINE-ANJOU : Le concours spécial de la race bovine Maine-Anjou aura lieu cette année au Mans (Sarthe) les 20, 21 et 22 Mai.

⁂

UN CONGRES DU PAIN : Du 20 au 30 juin 1932 aura lieu à Rome un premier Congrès international consacré aux études scientifiques, économiques et sociales, relativement à la production du pain.

⁂

LE XXe CONGRES DE LA MUTUALITE et de la Coopération agricole aura lieu à Arles (Bouches-du-Rhône) à la fin du mois de juin, probablement le 22 ou le 28. Il sera présidé par M. Fernand David, ancien ministre de l'Agriculture.

⁂

EN FAVEUR DE L'OLIVIER : Une loi, promulguée le 7 avril, vient d'accorder un crédit annuel de 15 millions de francs, pour encourager, sous forme de primes, la culture de l'olivier. Le taux des primes sera fixé chaque année par un décret.

⁂

LA PRODUCTION DE SUCRE DANS LE MONDE : Voici la dernière estimation de la production sucrière dans le monde, par les statisticiens Willel et Gray : Sucre de cannes : 1931-32, 16.473.218 tonnes; 1930-31, 17.028.370 tonnes. Sucre de betteraves : 1931-32, 8.207.219 tonnes ; 1930-31, 11.694.655 tonnes.

⁂

DU TABAC AUX POULES : Dans un grand établissement avicole de Pensylvanie, on aurait donné des feuilles de tabac comme aliment auxiliaire aux poules. Celles-ci engraissèrent, paraît-il, rapidement, et se montrèrent très résistantes aux maladies infectieuses.

Exposition d'Aviculture

A l'heure où l'Agriculture et l'Industrie française doivent âprement se défendre contre la concurrence étrangère, nous nous devons de signaler les efforts particuliers faits par une maison française de notre région, qui représente des filatures françaises, pour encourager les éleveurs d'angoras, nous voulons parler du concours de qualité de poil qui est organisé à l'occasion de l'Exposition avicole. En effet, jamais aucune maison n'avait jusqu'ici songé à juger la qualité de la magnifique toison des angoras, et pourtant, quelle chose plus indispensable que celle de diriger les éleveurs vers les qualités les plus désirées pour l'industrie.

En toute logique, s'il importe à l'éleveur que ses angoras produisent beaucoup, il ne faut pas que ce soit au détriment de la qualité, et il est indispensable pour l'avenir de l'élevage que les filatures soient approvisionnées en matière de premier choix.

Le concours dont nous parlons méritait donc, à tous ces titres, d'être signalé, d'autant qu'il est doté de plusieurs milliers de francs de prix en espèces et en nature.

LE CULTIVATEUR ISOLÉ EST FAIBLE ; GROUPÉ EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

LA QUESTION DU LAIT

Les Producteurs de lait nous ont instamment demandé, dimanche dernier, au cours de la réunion du Comice de Vertou, de prendre leur défense près de l'opinion publique.

Ce n'est pas sans raison. N'est-elle pas sévère à leur égard, d'une sévérité qui va jusqu'à l'injustice. Sur le marché, aucune denrée agricole n'est plus sujette aux critiques. A la moindre variation de prix, les consommateurs manifestent leur mauvaise humeur, crient à la vie chère, à l'accaparement, à la coalition.

Les propos les plus vifs courent de bouche en bouche. Chose plus grave, hélas ! quelquefois une certaine presse parisienne s'en mêle et envenime le conflit.

Contraint de satisfaire l'opinion, le service de la répression des fraudes redouble de rigueur, et voilà les tracasseries qui commencent. Pour quelques procès parfaitement justifiés, il est nécessaire de multiplier les prises d'échantillons, de jeter la suspicion sur de très honnêtes gens ; et à cause de la diversité de composition du produit, de se livrer à de multiples analyses, expertises, contrôles laitiers. Interminables chicanes.

⁂

On trouve tout naturel de payer 1 fr. 25 une chopine de limonade, mélange d'eau de la Loire, de sucre, d'acide et de gaz carbonique ! La ménagère n'a pas de mots assez amers pour marchander un litre de lait, au même prix !

Il ne faudrait tout de même pas tomber dans le ridicule.

Le lait donne beaucoup de peine, il coûte cher à produire. Aux cours actuels, personne chez nous ne fait fortune, Loin de là. On vit, et puis c'est tout.

Le lait donne beaucoup de peine. L'élégante jeune personne qui prend sa tasse le matin sait-elle tout ce qu'il a fallu accomplir pour lui accorder cette satisfaction ; lui procurer à temps, à cette heure et en bon état, cette marchandise essentiellement périssable ?

Pense-t-elle, alors qu'elle va s'acheminer tranquillement, entre huit et neuf, vers un bureau ou un comptoir, qu'une jeune femme comme elle s'est levée avant l'aube, pour aller traire dans l'obscurité et la tiédeur malodorante de l'étable, le lait qu'elle vient de boire ?

Qu'à travers vents, marées, brouillards, gelées, un rude campagnard ou sa femme, après avoir attelé la jument dans le noir de la nuit, a dû, à vive allure vers le pavé cahotant de la ville, faire rouler son humble carriole maraîchère ?

Elle ne s'en rend pas compte certainement. Elle est Française elle aussi notre petite citadine, comme telle elle a le cœur excellent. Ne serait-elle pas prête à partager son pain ? Si, car elle l'a fait. Alors, pourquoi chicaner le droit de vivre à sa sœur des champs ?

Le lait coûte cher à produire. Comme n'aurait pas manqué de dire Alphonse Allais : « Pour faire du lait, prenez une vache... » A quel prix, mon Dieu ! Trois ou quatre mille francs ! Oui, mademoiselle. Et encore elle ne dure que deux ou trois ans. Oui, madame.

Encore si toutes étaient bonnes, si elles donnaient sans arrêt. Il n'en est rien. Pour avoir six vaches en rapport, il faut en entretenir au moins dix. Voyez le capital investi et son amortissement.

Et pour entretenir les pensionnaires de l'étable, que de frais ! Pansage, logement, litière, température, nourriture concentrée ; une laitière dévore à sa crèche le double d'une bête d'élevage du même poids.

Si bien que, finalement, si l'on calcule ce que coûte un litre de lait, on s'aperçoit qu'il est, à la campagne, la plupart du temps, livré au-dessous du prix de revient. Telles furent les conclusions de l'étude à laquelle se livra la Chambre d'Agriculture en 1928.

⁂

Mais, ne manquent pas de dire les grincheux, comment se fait-il que certaines laiteries apportent parfois en ville du lait à quatre sous de moins que nos approvisionneurs ordinaires ? Ceux-ci sont donc bien des exploiteurs.

Le fait est certain. La cause : l'automobile qui draine occasionnellement du lait à grande distance.

Il y a deux manières d'utiliser les vaches. En Elevage intensif, comme on le fait autour des villes. C'est la grosse production à coups d'aliments concentrés : tourteaux, sons, mélasses et autres. Production onéreuse, mais abondante et indispensable. En Elevage extensif, comme on le fait au fond des campagnes ; là le lait n'est plus qu'un sous-produit de l'industrie de la viande. Les vaches nourries au pâturage attrapent ce qu'elles peuvent. Elles élèvent leurs veaux, ensuite donnent le reste, c'est-à-dire peu, et seulement lorsque le temps a été doux, la verdure abondante.

Les deux dernières années que nous venons de traverser, exceptionnellement pluvieuses, furent favorables à cette manière de procéder.

Que vienne une sécheresse prolongée, une période de quelques semaines de froid, plus rien. Alors !

Il serait de la dernière maladresse de décourager la production intensive. Elle seule peut apporter la masse énorme de lait quotidiennement nécessaire. Si elle disparaissait, et cela est à envisager, financièrement on peut la rendre impossible, le ravitaillement d'une ville importante comme la nôtre ne serait plus que précairement assuré.

A la merci des saisons, la population urbaine pourrait se voir, en quelques matins, à court de lait.

Qu'elle y réfléchisse.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat des Agriculteurs

Congrès de l'Élevage de 1932

Un grand Congrès de l'Elevage aura lieu à Paris, Salle du Musée Social, 5, rue Las-Cases, les 5, 6 et 7 décembre 1932.

Il fera suite

Aux dix Congrès hippiques de 1905 à 1914 ;

Aux Congrès de l'Elevage de 1907, 1909 et 1912 ;

Aux Congrès des Livres généalogiques des races françaises d'animaux de 1923 ;

Au Congrès de l'Alimentation du bétail bovin et du Contrôle laitier de 1925 ;

Au Congrès de l'Utilisation rationnelle du cheval de 1927 ;

Au Congrès de l'Elevage et de l'Alimentation du porc de 1928 ;

Au Congrès du mouton de 1929.

Les questions ci-après, inscrites à son ordre du jour, marquent son objectif à la fois technique et pratique :

Syndicats d'élevage ; Syndicats de contrôle ; Livres généalogiques ; Réglementation de la monte publique des taureaux ; Assurance mutuelle contre la mortalité du bétail ; Problèmes commerciaux et production animale ; Etude d'un meilleur aménagement général de l'élevage.

Sa préparation représente bien un effort collectif professionnel, puisque les rapporteurs ont été choisis aussi bien parmi les fonctionnaires et les professeurs de l'administration de l'Agriculture que parmi les représentants les plus qualifiés d'un grand nombre d'Associations agricoles.

Un Brin de Causette...

Alors, comme ça, les marchands de plaisir et de rigolade ont fait la grève ?.. Tu parles d'un événement sensationnel! Tertous les journaux ont annoncé ça, en première page, avec la photographie des artistes, syndiqués comme de juste, et ces gars là marchant comme un seul homme, la main dans la main :

« Tous les théâtres, cinémas, music-halls, cabarets, concerts, cirques, dancings, bals, etc... seront fermés. Cette manifestation est faite pour protester contre le régime d'exception auquel sont soumis les spectacles en France et réclamer l'égalité devant l'impôt. »

Alors, y a pu d'égalité, dan, pisque tout le monde se plaignant d'injustice et se trouvant pus imposé que les ouasins ?

Voyons Messieurs les directeurs de cinémas, faudrait être un peu pu raisonnable ! Vous vous plaignez des taxes, des impositions, qui se montant à près de 35 %, mais qui c'est qui paye tout ça, sinon vos clients — les cochons de payants — et c'est tant pis pour eux, pisque y sont point obligés de rentrer dans vos boutiques et qui font la queue pour défiler à vos guichets. Vos recettes sont passées, rien que dans la capitale, de 230 millions en 1929, à pu de 308 millions en 1930 et encore davantage en 1931, ce qui faisant une augmentation de pu de 25 % par année.

Aut'fois, et y a seulement que quèques mois, pour 3 ou 4 francs on pouvait s'payer un fauteuil pépère dans ces établissements. A c'te heure, avec vos sacré films parlants, vous faites payer 8 ou 9 francs les mêmes places. Du cinquante pour cent de majoration ! vous n'y allez tout même point avec le dos de la cuillère, même avec vos films 100 % parlant français, chantants, ou sonores, vos ingénieurs du son, vos metteurs en scène, vos stars filantes... Mais, vous auriez ben tort de vous gêner, pisque vos salles sont pleines quand même.

N'empêche qu'avec tertous ces grèves et ces rouspétances en chœur, l'Etat devant point s'trouver dans ses p'tits souliers. De partout sort le mécontentement des contribuabes, qu'en ont plein le dos de travailler un jour sur trois pour les biaux yeux de la Princesse. Les syndicats des contribuabes se machinant dans tertous les patelins et demain ça sera p'têtre ben les industriels et les commerçants qui fermeront leurs boutiques pour protester contre les impôts. Après demain, ça sera la grève des chemins de fer et des autobusse ; après celle des cantonniers, des douaniers des gendarmes, des instituteurs, en attendant celle des candidats et des électeurs... comme c'est que ça s'est produit à la commune d'Ampus, dans le département du Var.

Et ben, et nous autres, les « culs terreux » comme c'est qu'on nous appelle, si qu'on faisait un brin la grève des bras croisés ? Tu parles d'un biau concert que ça ferait. Le monde pourrait se serrer la ceinture d'un cran et danser devant le buffet... Mais à quoi que ça servirait, pisqu'on nous écouterait moins que les directeurs de théâtres, cinémas, dancings ou boîtes à musiques. Et pis y connaissant ben que Jacques Bonhomme et point assez méchant pour faire des coups pareils

maître Jeannot

ATTENTION !

N'attendez pas la dernière minute pour commander au Syndicat :

votre FAUCHEUSE

votre RATEAU

votre FANEUSE

ou votre MOISSONNEUSE-LIEUSE

Le Bétail au Printemps

En toute saison, la prospérité du bétail dépend de son hygiène et de son alimentation.

Avec une hygiène avisée on peut rendre son troupeau indemne, sinon de toutes maladies, mais des épizooties qui le déciment trop souvent, garantir le bœuf de la tuberculose, de la fièvre aphteuse, des affections typhoïdes ou charbonneuses ; le mouton de la gale, du charbon, de la cachexie, de la tremblante ; le porc du charbon, de la ladrerie, de la trichinose, car chaque espèce d'animal a ses épizooties infectieuses ou contagieuses, et il n'y a guère que la chèvre qui en soit immunisée.

L'hygiène s'applique au logement de l'animal, à sa condition d'existence et à son corps, qu'on lui veuille de la vigueur ou de l'engraissement.

Voyons d'abord l'état de son logement en ce moment critique de la transition de l'hiver au printemps.

Les étables s'ouvrent pour la saison printanière. Leur hygiène a été généralement bien négligée pendant la saison froide, où l'on s'est surtout appliqué à calfeutrer le bétail ; il est grand temps de déboucher toutes les ouvertures, d'ouvrir toutes grandes portes et fenêtres, de faire tomber les toiles d'araignée à grands coups de balai et les poussières accumulées si longtemps, de récurer les moindres coins et recoins de leurs immondices et de laver à pleine eau sol et murailles.

Quand l'air, quand le soleil, s'il veut bien se mettre de la partie, auront purifié tout ce renfermé de la saison morte, il s'agira de blanchir. L'opération est facile et peu coûteuse : de la chaux pour faire un lait et un balai pour badigeonner les murs et les plafonds.

L'étable est transformée. S'il n'y a pas assez d'ouvertures pour donner passage à l'air et à la lumière, on en pratique de supplémentaires, au besoin provisoires, en ayant toutefois bien soin d'éviter les courants contrariés. On s'astreindra ensuite, par une méticuleuse consigne, à renouveler aussi souvent que nécessaire les litières, à veiller à l'écoulement des urines et à maintenir, en somme, l'étable dans un état permanent de propreté et de bon air. Pour bien assurer la désinfection, surtout par les chaleurs, on arrosera tous les dimanches l'aire de l'étable avec 125 grammes de grézyl par seau d'eau.

Passons à l'animal, comme celle de son logement sa propreté de corps a été probablement aussi très négligée en raison de ce préjugé encore si répandu que la bouse séchée et collée à ses flancs et à ses jambes sont sa meilleure protection contre le froid. Mais, la belle saison venue il n'y a plus de mauvais prétexte à laisser le bétail s'anémier dans sa crotte. Le pansage journalier est aussi nécessaire à la santé du bœuf et du porc qu'à celle du cheval. Bœuf et porc ont également besoin, pour le fonctionnement normal de leur organisme, d'avoir en tout temps les pores de leur peau dégagés. Le bœuf de travail, comme le bœuf à l'engraissement, comme la vache laitière, doivent être pansés tous les matins à l'étrille, à la brosse et à l'éponge. Comme ils sont moins dociles au dehors qu'à l'étable, on les pansera sur place ; s'ils se sont couchés sur leur bouse, on les lavera et, au besoin, on les savonnera dès maintenant à l'eau froide. Ce pansage quotidien aura aussi l'avantage de débarrasser la bête des affections parasitaires qui, en la tourmentant de façon cuisante, en inquiétant son sommeil, retardent son développement, son engraissement, énervent ses forces et diminuent notablement la production du lait. Nous signalerons tout spécialement les soins à donner à la queue des bœufs et des vaches, surtout des vaches laitières. La queue forme le prolongement de l'épine dorsale, elle est parcourue par un réseau nerveux très sensible ; en la tenant propre, on préservera l'animal de diverses affections dont cette région peut être le siège, au grand détriment de la santé générale et de la production laitière, qualité et quantité. En Hollande, on pousse ce soin jusqu'à attacher au plafond, à l'aide d'une combinaison qui permet le mouvement, la queue des vaches, il est vrai que les étables et les laiteries hollandaises sont des modèles dont les nôtres sont encore bien loin pour la propreté et partant pour la production.

En résumé, le dicton adapté à l'hygiène du cheval — un bon pansage vaut un picotin d'avoine — s'applique aussi bien, on ne saurait trop le répéter, au bœuf, à la vache et à tous les animaux de la ferme. Il n'est pas jusqu'au chien du berger, ou à celui du vacher, ces fidèles et précieux auxiliaires, qui n'aient eux aussi besoin du pansage journalier. C'est si simple et si tôt fait, tous les matins, de brosser le chien et de lui passer le peigne, s'il a le poil long. Ainsi on le débarrassera de la vermine qui fait son continuel supplice et on préviendra toutes les maladies de la peau, chez lui si fréquentes.

Quant à l'alimentation du bétail à l'étable, elle commence à être variée par la mise au vert, mais il faut ménager la transition en ne faisant entrer le vert que progressivement dans le régime et en le mélangeant à des rations graduellement diminuées de fourrages secs et de ce qui reste de la provision hivernale de racines. Cette graduation est le seul moyen d'éviter les accidents souvent si graves de météorisation provoquée par une mise au vert trop brusque et trop complète du premier coup.

LONDINIERES,

Professeur d'agriculture.

(Reproduction interdite.)

A L'EXPOSITION DE NANTES

Parquet Plymouth Rock, Prix d'Honneur

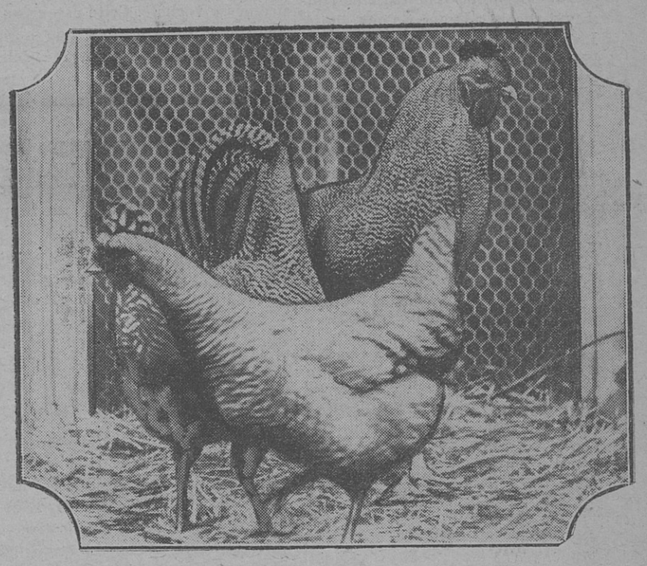

A M. Chéné-Durand, Saint-André-de-la-Marche (Maine-et-Loire)

ANCENIS

L'Assemblée Générale de la C. G. V. C. O.

Dimanche dernier, 10 avril, la C. G. V. C. O., groupe de la Loire-Inférieure, a tenu son assemblée annuelle, à Ancenis, dans la grande Salle des Fêtes de la Mairie. Après les magnifiques assemblées de *Nantes, Vertou, Vallet,* et *Saint-Philbert-de Grand-Lieu,* la confédération ne pouvait mieux choisir, pour tenir ses assises, que ce beau chef-lieu d'arrondissement, baigné par notre fleuve, entouré de vignobles, de coteaux, qui produisent d'excellents muscadets et pinots.

La séance fut ouverte à 10 heures, par *M. de la Rochemacé,* l'actif et dévoué président du Syndicat Viticole et Agricole d'Ancenis. Autour de lui avaient pris place *MM. de Camiran, Linyer, Paul Garnier, Dejoie, Louis Lefeuvre, Vincent,* adjoint au Maire d'Ancenis, *François Saint-Maur,* le commandant *Mercier* et *Faivre,* trésorier de la C. G. V. C. O. De nombreux maires de communes viticoles et vignerons, de régions fort éloignées d'Ancenis, avaient tenus à assister à cette Assemblée, montrant par là même, toute l'importance et l'intérêt qu'ils attachent à notre groupement de défense professionnelle. La Presse locale et régionale avait répondu aimablement à notre invitation et nous tenons à l'en remercier.

Après avoir souhaité, avec humour, la bienvenue aux congressistes M. de la Rochemacé présenta les excuses de MM. le *docteur Bousseau,* maire d'Ancenis, retenu auprès d'une malade ; *de la Ferronnays,* député ; *Binet, Toublanc, Chênet, Bréant,* député-maire de Châteaubriant ; *Tétedoie,* maire de la Chapelle-Basse-Mer ; *Cormier,* maire d'Aigrefeuille ; *Cheneau,* maire de Boussay, et *Etienne Sautejeau,* maire du Pallet.

M. DE CAMIRAN, président du groupe de la Loire-Inférieure, précisa en ces termes le but de cette réunion : En suivant les admirables coteaux de la Loire, tout le long de la route, nous avons cotoyé à chaque instant les vignobles qui en font à la fois l'ornement et la richesse. En les considérant et avec eux les petits toits de tuiles des maisons des vignerons qui y habitent, notre zèle pour la défense de l'un et de l'autre n'a fait que s'accroître. Ces clos, ces maisons de familles centenaires doivent continuer. Il ne faut pas qu'ils soient les victimes des crises économiques actuelles. Et cela n'est-il pas exactement le but que s'est proposé, dès sa fondation, la C. G. V. C. O. que nous avons assemblée ici aujourd'hui.

Il nous faut les défendre :

Contre l'*invasion des vins étrangers,* vendus à vil prix dans nos ports et cela est, comme pour le reste de l'Agriculture française, l'objet de la politique douanière si exaspérée du temps présent.

Contre la *concurrence des vins d'abondance*, de la métropole et de ses colonies. Ils arrivent de régions mieux favorisées par le soleil, de vignobles industrialisés et nous concurrencent durement. Les qualités de saveur, de fraîcheur et de terroir des vins de la Loire sont inimitables et ce n'est même pas en Afrique, et surtout là, que l'on peut espérer en obtenir de semblables. Nos vins ont toujours eu leur place sur la carte des vins de France — la meilleure du monde. Nous devons les conserver jalousement, comme une richesse appartenant au patrimoine national. Aux vins d'Algérie et du grand Midi, l'alcool et la force ; aux vins de la Loire, la fraîcheur et la distinction.

Enfin il nous faut nous défendre *contre nous-mêmes*, en évitant à tout prix de tomber dans la production, parfois tentante, des vins d'abondance et de mauvaise qualité. Conservons notre cachet local, spécialité de la Maison. Et cela nous amène à conseiller aux petits viticulteurs de garder leurs anciens cépages. Ils ont fait leur renommée. Nous les invitons à la plus grande prudence pour la plantation des hybrides producteurs directs, à haut rendement. « *Faire de Bon Vin* », écrivons-nous souvent dans notre Bulletin. Nous ne croyons pas être contredit parmi vous.

M. de Camiran termina son allocution en remerciant le Syndicat Viticole d'Ancenis d'avoir bien voulu nous recevoir ; M. le Maire d'Ancenis, représenté par M. Vincent ; M. le sénateur Linyer, membre de la Commission interministérielle de la Viticulture ; M. François Saint-Maur, sénateur, qui a bien voulu nous défendre dans la récente question des eaux-de-vie au Sénat ; M. d'Anthenaise, de Varades ; MM. Dejoie, Louis Lefeuvre, Meneux, Doré-Graslin, dévoués administrateurs de la C. G. V. C. O. en Loire-Inférieure ; enfin tous les Maires des communes viticoles, soutiens financiers et amis fidèles de la Confédération, et M. Paul Garnier, l'actif secrétaire général, représentant notre vénéré président, M. Jules Gauthier.

La parole fut donnée ensuite à M. FAIVRE, trésorier du Groupe de la Confédération, pour lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et des comptes financiers de l'année, qui furent adoptés à l'unanimité.

Le total des *recettes* s'élève à 8.350 francs ; celui des *dépenses* à 8.120 fr. 55. Soit un excédent de recettes de 229 fr. 45. En les ajoutant aux 6.417 fr. 05 que nous avions en caisse au 13 mars 1931, notre avoir se trouve donc porté, à ce jour, à 6.646 fr. 50.

⁂

Sur la demande du président, M. Faivre fit ensuite un rapport sur LES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LE MUSCADET, question excessivement importante, que nos lecteurs connaissent déjà :

Le Statut de la Viticulture, loi du 4 juillet 1931, accorde aux vins d'appellation d'origine des avantages certains. Il les exempte des blocages et de la distillation obligatoire. Il serait désastreux, en effet, d'envoyer à la chaudière des vins faits avec des cépages fins, et antiéconomique de bloquer ces mêmes produits, attendu que certains, en particulier dans le Centre et l'Ouest, sont très avantageusement vendus, ou mis en bouteille durant la première année, afin de mieux conserver leur goût de fruit.

En Loire-Inférieure, nous avons des vins qui jouissent depuis toujours d'une appellation d'origine et dont la dénomination fait l'objet d'un usage très ancien.

Ce sont d'abord les *Muscadets*. Ils se sont toujours vendus sous le nom de leur cépage d'origine, auquel on ajoute celui de la commune ou de la région où ils sont récoltés.

Par l'usage nous en sommes arrivés, afin d'être d'accord avec la loi actuelle, aux dénominations suivantes :

1° Muscadet de Vallet, pour les vins de ce canton ;

2° Muscadet des Coteaux de la Sèvre ;

3° Muscadet des Coteaux de la Loire ;

4° Muscadet : ...avec le nom de la commune d'origine pour les autres.

Très lentement, mais progressivement, ces appellations ont été adoptées par les récoltants. Il est bon de ne pas employer l'appellation « Muscadet » tout court, dont on se contentait depuis plus de cent ans. Avec le régime actuel, mieux vaut ajouter la mention du lieu de la récolte.

Rappelons qu'un vin vendu avec appellation ne doit jamais, et nulle part, être coupé avec un autre vin.

Pour les *Pinots*, notre appellation est : « Pinot de la Loire ». Elle désigne, suivant un usage immémorial, les vins des Coteaux du Fleuve, faits avec le cépage Pinot.

Dans quelle situation nous trouvons-nous envers la régie ?

Celle-ci, dans l'application du Statut de la Viticulture, cherche à restreindre nos droits.

Certains agents prétendent que notre Muscadet et notre Pinot doivent être bloqués, ou distillés comme le reste, en nous affirmant que notre droit à l'appellation est postérieur à 1926.

Sans doute les déclarations régulières n'ont pas été nombreuses avant 1926, mais il y en a eu un certain nombre. Elles ne répondaient pas à un besoin immédiat et le vigneron se contentait de l'ancien usage. Son vin était du Muscadet, sans plus. Tel il se vendait.

Le commerce, géné dans ses coupages, ne se montrait du reste pas favorable à cette méthode de déclaration. Il redoutait la tenue de livres, registres spéciaux, etc... auxquels il est habitué aujourd'hui.

Cependant par élégance, plutôt que par besoin, un certain nombre de vignerons usèrent de l'appellation bien avant 1926 et se réclamèrent en particulier du régime de la loi de 1919. Depuis, leur nombre s'est beaucoup accru. Nous en sommes là.

Il devient indispensable de faire reconnaître très régulièrement l'usage constant de l'appellation d'origine chez nous.

Dans le Bassin de la Loire, l'*Anjou*, le *Vouvray*, le *Bourgueil*, le *Sancerre*, le *Muscadet*, sont des vins « appelés », depuis des siècles. Ils doivent rester tels et puisqu'ils supportent les charges, qu'ils en aient les avantages.

⁂

M. GARNIER fait alors remarquer qu'on ne peut bénéficier de l'appellation d'origine que si elle a été revendiquée *avant le 1er Janvier* 1926. Cette date est une date arbitraire, car elle a permis à des « malins » d'obtenir l'appellation pour des vins ordinaires, alors que de bons vignerons, forts d'un vin ayant tous leurs titres de noblesse, n'ont pas pensé à demander l'appellation et se trouvent lésés de ce fait.

Par l'intermédiaire de ses parlementaires, notamment de *MM. Mathieu* et *Chautemps*, à la Chambre, et *Linyer*, au Sénat, la C. G. V. C. O. demande que lorsqu'un viticulteur aura revendiqué l'appellation d'origine, avant le 1er janvier 1926, tous les autres viticulteurs de l'endroit puissent en bénéficier. Malheureusement elle n'a obtenu jusqu'ici qu'une promesse verbale. Cette extension du droit ne sera valable que lorsque nos appellations auront été délimitées par un jugement.

M. Garnier souligne alors le bon et le mauvais côté des appellations. Il y a eu un foisonnement d'appellations d'origine, des abus, des lacunes. Il y aura un redressement à faire... ce sera l'œuvre de la prochaine législature.

Il serait désirable de créer *une seule appellation* pour notre Muscadet, en Loire-Inférieure et d'y adjoindre, au besoin, des sous-appellations de différents lieux et crus. La Confédération va mettre cette question à l'étude.

⁂

M. Garnier aborde ensuite le grave problème de la SURPRODUCTION ET LES STATUTS DE LA VITICULTURE. Nous nous trouvons en face d'une surproduction mondiale, d'une restriction de la consommation (pays « secs », chômage, etc...) d'une surproduction viticole intérieure, d'une lutte entre les vignerons de la Métropole et ceux d'Algérie.

En Algérie — et nous le disions l'an dernier — on a planté beaucoup. Les vignerons du Midi voudraient fermer la porte aux vins Algériens. On ne peut pourtant pas considérer les Algériens autrement que comme des Français. Nous devons simplement les inciter à la prudence. Quant à nous, nous devons défendre la petite viticulture familiale, contre la grande viticulture industrialisée.

La loi du 4 juillet 1931 a été faite dans ce but, et malgré son imperfection elle a tout de même aussi donné des résultats :

1° En taxant les rendements très élevés ; 2° En limitant les plantations nouvelles ; 3° En empêchant la vente des vins anormaux.

4° En prenant des mesures de blocage des récoltes pour éviter l'effondrement des cours.

M. Garnier parle ensuite des avantages spéciaux obtenus par la C. G. V. C. O. pour les vignerons de notre région, comme l'autorisation de distiller en franchise les vins même chaptalisés — et il évoque les dispositions amorcées pour les eaux-de-vie, le régime des bouilleurs de cru et la taxe unique. Il conclut en disant : « Notre situation est celle que nous voudrons qu'elle soit ; nous avons besoin de nous défendre et de lutter ; pour réussir, unissons-nous, groupons-nous et nous sommes assurés du succès. »

⁂

De vifs applaudissements saluent cette causerie de M. Garnier. Puis M. de Camiran donne la parole à notre ami et défenseur, M. LINYER.

M. Linyer fait l'éloge de la C.G.V.C.O. et souligne l'action heureuse de ce groupement corporatif, dirigé par des personnalités d'une compétence éprouvée.

« Si vous avez obtenu des résultats favorables à vos intérêts, dit M. Linyer, aux nombreux viticulteurs présents, c'est bien grâce à votre Confédération, qui a influencé dans une large mesure le vote de la loi de juillet 1931. »

Cette loi, encore qu'imparfaite, nous a sauvé du désastre ; elle a stabilisé la situation et évité l'effondrement des cours. Elle subira sans doute des modifications ; inspirez-les, ces modifications, en renseignant votre Confédération, en restant en liaison permanente avec ses dirigeants.

Rien n'est plus décevant pour des organisateurs que l'inertie des membres d'une association ; pour réaliser quelque chose d'utile, il faut que les intéressés suivent leur groupement, l'aident de leurs réflexions, lui prêtent leur concours. Le proverbe « Aide-toi, le ciel t'aidera » doit être la devise du vigneron : la C.G.V.C.O., soutenue par ses membres, rendra à notre région les plus grands services.

Et puisque nous souffrons d'une crise de surproduction, visons à *la qualité* plutôt qu'à la quantité.

Notre muscadet a ses lettres de noblesse ; des siècles d'existence lui confèrent une renommée qu'il faut lui conserver.

Avec ce vin de choix, nous sommes assurés d'un écoulement facile, et l'avenir de notre viticulture, à nous, producteurs de muscadet, est celui que le fera notre esprit d'organisation et d'union.

M. de Camiran, rappelle que l'heure est sonnée de déjeuner et convie l'assistance à boire du bon muscadet pour favoriser, dans la plus large mesure, les bons viticulteurs.

⁂

C'est sur ces paroles de réconfort et d'espérance que la séance fut levée. Les congressistes se retrouvèrent réunis autour de tables chargées de mets succulents et copieux. La chère abondante et les crus généreux aidant, le banquet servi à l'Hôtel de la Gare fut cordial et animé.

Au dessert, des toasts furent prononcés par MM. de Camiran, Vincent, de La Ferronnays, François Saint-Maur, Garnier, Dejoie et Faivre.

Et l'on se sépara à regret, en se donnant rendez-vous pour l'an prochain.

Quel légume préférez-vous ?

« Dis-moi quel légume tu manges, je te dirai qui tu es. »

Le vieil adage légèrement transformé pourrait servir d'épigraphe à la brochure qu'un médecin vient de consacrer à une thérapeutique nouvelle qu'il a révélée, sous le nom de « Léguminothérapie », en un récent congrès de pathologie générale.

« Les légumes, affirme-t-il, ont une influence prononcée sur la santé physique et morale. »

Ainsi, il paraît que la pomme de terre développerait les qualités raisonnables, l'équilibre et le calme de la pensée.

Les épinards, qu'on était habitué à ne considérer qu'en tant que balai hygiénique de l'estomac et de l'intestin, pousseraient aux rêves ambitieux et en même temps à l'énergie et à la constance de la volonté.

Les haricots verts et les crosnes du Japon sont des légumes délicats qui inspirent les pensées et les sentiments artistiques.

Les lentilles favoriseraient la gaîté, mais aussi, par la même occasion, l'embonpoint, c'est-à-dire l'empâtement.

Le navet, au contraire, pousserait à l'émaciation et aux humeurs noires. De même l'oseille, en dépit de son acidité, n'est pas à recommander aux [illegible] derniers scrutins, car elle ajouterait encore à leur sommeil tourmenté des cauchemars pénibles.

Le chou-fleur et surtout le chou de Bruxelles sont particulièrement appréciés des égoïstes.

En revanche, la carotte donne bon caractère, elle est recommandée aux bilieux et aux rageurs.

Vous riez ? Vous doutez ? Et pourquoi donc notre savant n'aurait-il pas raison dans sa grave étude ?

PRESENTER DES ADHERENTS, C'EST LEUR RENDRE SERVICE ; C'EST AUSSI SERVIR LA CAUSE AGRICOLE QUE NOUS DEFENDONS ET SERVIR PAR LA MEME SES INTÉRÊTS.

Palmarès du Concours d'Aviculture

(SUITE)

22e Section. — (Angora Blanc Adulte)

PARQUETS. — 1er prix : Mlle Logereau-Demangeat; 2e prix : M. Grimonprez ; 3e prix : M. Steiner ; 4e prix : Mme Robin, Poitiers ; M. H. : Mme Robin, Poitiers.

MALES. — 1er prix : M. Mérand ; 2e et 3e prix : Mlle Logereau-Demangeat ; 4e prix : M. Grimonprez; 5e prix : Mlle Logereau-Demangeat ; M. H. : MM. Hureau, Grimonprez, Steiner.

FEMELLES. — 1er et 2e prix : Mlle Logereau-Demangeat ; 3e et 4e prix : M. Quesson ; 5e prix : Luneau-Menant ; 6e prix : M. Grimonprez ; M. T. H. : Quesson ; 2 Guilbeault ; Hureau ; Mme Le Goueff ; M. H. : 2 Steiner ; 2 Durand-Guinel ; 2 Grimonprez.

22e Section. — (Angora Blanc jeune)

PARQUETS. — 1er prix : Mlle Logereau-Demangeat ; 2e prix : M. Grimonprez ; 3e prix et M. H. : Mme Robin, Poitiers.

MALES. — 1er et 2e prix : M. Grimonprez ; 3e, 4e et 5e prix : Mlle Logereau-Demangeat ; 6e prix : Mme Le Goueff ; M. H. Pineau ; M. H. : 3 M. Grimonprez.

FEMELLES. — 1er prix : Mlle Logereau-Demangeat ; 2e prix : M. Grimonprez ; 3e prix : Mme Le Goueff ; 4e prix : M. Quesson ; 5e prix : Mlle Logereau-Demangeat ; M. T. H. : M. Grimonprez ; M. H. : Pagot.

23e Section. — (Angora Zibeline)

MALES. — M. T. H. : Mme Chatelain.

FEMELLES. — 1er prix : Mme Chatelain.

23e Section bis. — (Angora Chinchilla)

FEMELLES. — 2e prix : M. Laurent.

23e Section ter. — (Angora Mouflon foncé)

PARQUETS. — M. H. : Mlle Varnier de la Saurais.

24e Section. — (Angora Mouflon clair)

PARQUETS. — M. H. : Mlle Varnier de la Saurais.

2e GROUPE

Juges : MM. Waroquiez et Abbé Gillet

31e Section. — (Argenté Anglais Crème)

1er prix : Mlle de Villaufray.

FEMELLES. — 1er prix : Mlle de Villaufray.

33e Section. — (Havane

PARQUETS. — 3e prix : Mme la Comtesse Armand.

MALES. — M. H. : Mme Le Bail

FEMELLES. — M. T. H. : Mme Le Bail.

34e Section. — (Chinchilla)

MALES. — 1er prix : M. Musset ; 2e prix : Mme Le Bail ; 3e et 4e prix : Mme Yon; M. T. H. : Mlle Kerespers.

FEMELLES. — 2e prix : Mlle Kerespers ; 3e et 4e prix : Mme Robin ; 5e et 6e prix : M. Musset ; M. T. H. : Mme Robin.

37e Section. — (Russe)

PARQUETS. — 1er prix : Bois

MALES. — 1er, 2e p. et M. H. : M. Bois.

FEMELLES. — 1er prix, 2e prix et M. H. : M. Bois.

37e Section bis. — (Gérant Russe)

FEMELLES. — M. T. H. et M. H. : M. Marsault.

38e Section. — (Polonais)

MALES. — 1er prix : Docteur Ramé.

FEMELLES. — 1er Docteur Ramé.

39e Section. — (Alaska)

MALES. — 1er prix : Docteur Rame ; M. H. : Mme Sporck.

FEMELLES. — 2e prix : Docteur Ramé ; M. H. :Mme Sporck.

40e Section. — (Zibeline)

MALES. — 1er prix : M. Moyse; 2e prix : M. Mineau; 3e prix : Mlle Mercier.

FEMELLES. — 1er prix : M. Mineau; 3e prix et M. H. : Mlle Mercier.

41e Section. — (Castorrex)

PARQUETS. — 1er prix : M. Gombert; 2e prix : Mme Pineau.

MALES. — 1er et 2e prix : Mme Yon; 3e et 4e prix : M. Gombert ; M. T. H.: Mlle Surer.

FEMELLES. — 1er prix : M. Gombert ; 2e prix : M. Rousseau ; 3e prix : M. Laurent ; 4e prix : M. Rousseau ; M. T. H.: Elevage du Port Bossin. M. Gombert, Mlle Surer, Mme Yon.

42e Section. — (Havanerex)

MALES. — 1er prix : M. Gombert ; 2e prix : M. J. Robin, Teloché ; 3e prix : Mme Dubois ; M. T. H. :M. Moyse, Mme Dubois.

FEMELLES. — 1er prix : M. Gombert; 2e prix : M. J. Robin. Teloché : deux M. H. : Mme Dubois.

43e Section. — (Hermincrex)

MALES. — 1er prix : Mme Dubois.

FEMELLES. — 1er prix : Mme Dubois.

44e Section. — (Blanc Rex)

PARQUETS. — 3e prix : Mlle Surer.

MALES. — 1er prix : Mme Dubois ; M. T. H.: M. Gombert.

FEMELLES. — 1er prix: Mme Pineau; M. T. H. : Mme Dubois : M .H. : M. Gomber.

45e Section. — (Chinchilla Rex)

PARQUETS. — 1er prix : Mme Pineau.

MALES. — 1er prix : Mlle Mercier ; 2e prix : Mlle Kerespers ; 3e prix : Elev. du Port-Bossino ; M. T. H. : Mlle Kerespers.

FEMELLES. — 1er et 2e prix, M. Rousseau ; 3e prix : Mme Binet ; M. T. H. : Mme Binet ; M. H. : Mlle Kerespers et Elev. du Port-Bossino.

46e Section. — (Bleu Rex)

MALES. — 1er prix : M. Gombert.

47e Section. — (Lynx Rex)

MALES. — 1er prix : M. J. Robin, Téloché.

FEMELLES. — 1er et 2e prix : M. J. Robin, Téloché ; M. T. H. : M. Laurent.

48e Section. — (Noir Rex)

PARQUETS. — 2e prix : M. Mary.

MALES. — 1er prix : M. Laurent ; M. T. H. : M. de l'Escale.

49e Section. — (Loutre Rex)

MALES. — 1er prix : M. Mary ; M. T. H. : M. de l'Escale.

FEMELLES. — 1er prix : M. Mary ; M. T. H. : M. de l'Escale.

50e Section. — (Blanc de Vendée Rex)

PARQUETS. — 2e prix : M. Mary.

MALES. — 1er prix : M. Mary ; M. T. H. : M. Mary.

FEMELLES. — 1er prix : M. Mary ; M. T. H.: M. Mary.

50e Section. — (Bleu de Beveren Rex)

FEMELLES. — 1er prix : M. Mary ; M. T. H. : M. Dubois.

50e Section. — (Bleu de Vienne Rex)

FEMELLE. — 2e prix : M. Mary.

50e Section. — (Fauve Rex)

FEMELLES. — 1er prix : M. J. Robin, Téloché.

50e Section. — (Alaska Rex)

MALES. — 2e prix : M. Moyse.

FEMELLES. — 2e prix : M. de l'Escale.

6e Catégorie. — Oies

Juges : MM. de Montaigu et Fouque

1re Section. — (Toulouse à Bavette)

PARQUETS. — Prix d'honneur et 1er prix : Mme Bodinier-Poché.

MALES. — 1er prix et M. T. H. : Mme Bodinier-Poché.

FEMELLES — 1er prix et M. T. H. Mme Bodinier-Poché.

7e Catégorie. — Pintades

Juges : MM. de Montaigu et Fouque

1re Section. — (Grises)

PARQUETS. — Prix d'honneur et 1er prix : Mme la Comtesse Armand ; 2e prix : M. Agaisse.

MALES. — 1er prix : M. Agaisse.

FEMELLES. — 1er prix : M. Agaisse

2e Section. — (Blanches)

MALES. — M. T. H. : Agaisse.

FEMELLES. — M. T. H. : M. Agaisse

3e Section. — (Lilas)

PARQUETS. — 1er prix : Mme Bodinier-Poché.

8e Catégorie. — Canards

Juges : MM. de Montaigu et Fouque

1re Section. — (Rouen clair)

MALES. — 1er p.: Mme Bodinier-Poché

FEMELLES. — 1er prix : Mme Bodinier-Poché.

2e Section. — (Rouen Foncé)

MALES. — M. H. : M. Reinaud.

3e Section. — (Duclair)

MALES. — 1er prix : Mme Bodinier-Poché.

FEMELLES. — 1er prix : Mme Bodinier-Poché.

4e Section. — (Pékin)

MALES. — 2e prix : Mme Bodinier-Poché.

6e Section. — (Coureurs Indiens Blancs)

PARQUETS. — 2e prix : Elev. du Port-Bossino

MALES. — 1er prix : Mme Le Bail.

FEMELLES. — 1er prix : Mme Le Bail.

7e Section. — (Coureurs Indiens Fauves)

MALES. — 1er prix : M. Agaisse.

FEMELLES. — Prix d'honneur et 1er prix : M. Agaisse.

10e Section. — (Orpington Bleu)

FEMELLES. — M. T. H. : Mme Bodinier-Poché.

11e Section. — (Kaki Campbell)

PARQUETS. — M. T. H. : Mme Joyau; M. H. : Elev. du Port-Bossino.

MALES. — 1er prix : Mme Sporck.

FEMELLES. — 1er prix : Mme Sporck.

12e Section. — (Barbarie Bronze)

PARQUETS. — 1er prix : M. Roger.

MALES. — 1er prix : Mme Le Bail.

12e Section bis. — (Barbarie Gris Gendre)

MALES. — 1er et 2e prix : M. de la Pinsonnais.

FEMELLES. — Prix d'honneur, 1er, 2e prix et M. H. : M. de la Pinsonnais.

12e Section ter. — (Barbarie Blanc)

MALES. — 1er prix : Ferme Av. de la Garde.

14e Section. — (Carolins)

MALES. — 1er prix : M. Plessis.

FEMELLES. — 1er prix : M. Plessis.

15e Section. — (Nantais)

PARQUETS. — M. T. H. : Mme Joyau.

9e Catégorie. — Dindons

Juges : MM. de Montaigu et Fouque

3e Section. — (Blancs)

PARQUETS. — M. T. H. : Elev. du Port-Bossino.

MALES. — 1er prix : M. Bory; 2e prix : Ferme Av. de la Garde.

4e Section. — (Bronze Mammouth)

PARQUETS. — M. H. : Mme Le Bail.

MALES. — 1er prix : Mme Le Bail.

5e Section. — (Rouges des Ardennes)

PARQUETS. — 1er prix : M. Agaisse.

MALES. — Prix d'honneur et 1er prix : M. Agaisse.

10e catégorie. — Lots divers

(Faisans des Bois)

PARQUETS. — 1er prix : Mme Sporck.

MALES. — 1er prix : Mme Sporck.

FEMELLES. — 1er prix : Mme Sporck.

(Paons Bleus Jeunes)

MALES (adultes) — 1er prix : Mme la Comtesse Armand.

(Mouton Karakul Astrakan)

(Bélier noir)

1er prix : M. Béliard.

Volailles grasses

ENSEMBLE ET PRESENTATION. — 1er prix : M. H. Grollier, à Nantes ; 2e prix : M. Bodin-Giraud.

GROS POULETS. — 1er prix : M. Henri Grollier ; 2e prix : M. Giraud-Bodin.

POULETS MOYENS ET PETITS. — 1er prix : M. Bodin-Giraud ; 2e prix : M. Henri Grollier.

CANARDS. — 1er prix : M. Henri Grollier.

DINDONS. — 1er prix : M. Henri Grollier.

CHEVREAUX. — 1er prix : M. Bodin-Giraud.

Rectification

COQS BRAECKEL. — 2e prix : M. Thébaud, n° 269.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Grande souplesse d'articulation de l'accouplement et de la barre coupeuse ; tirage direct sur la charnière, avec ressort amortisseur. Long moyeu, douceur de traction et grande stabilité.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».

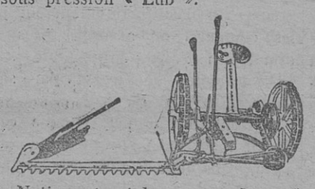

Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 3 lames, franco de port, et une garantie de 10 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1932, derniers perfectionnements :

Barre 1 m., att. à 1 cheval. 1.775 fr.
Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx ou lim..... 1.850 »
Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux..... 1.925 »

Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 225 fr.

Autres marques, nous consulter.

Râteaux

Entièrement en acier ; dents plates, embrayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soulevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux. Modèles robustes, simples et durables.

Type Fort, roues 1 m. 40 avec coussinets à rouleaux :

22 dents, larg. travail 1m95. 930 fr.
24 — — — 2m10. 960 »
26 — — — 2m25. 990 »
28 — — — 2m40. 1.020 »

Machines livrées franco (transport déduit sur facture).

Remise à nos adhérents

Quantités limitées. Types légers sur demande.

Coupe-Racines

Nouveaux coupe-racines brevetés, avec palier à billes auto-réglable, pratiques, durables et d'un fonctionnement parfait, avec le minimum d'effort. La longue douille du coussinet forme réservoir d'huile et les billes sont totalement à l'abri des poussières et acides provenant de la betterave. Fonctionnement idéal et sûr, ne nécessitant aucun réglage.

NOUVEAUX PRIX

Modèle n° 1, à bras, sur pieds fer, 4 lames, débit 500 à 600 kos 295 fr.
Modèle n° 3, à bras, sur pieds fer, 6 lames, débit 1.200 kos... 395 fr.
Modèle n° 6, pour moteur, bâti fonte, 6 lam., déb. 2.500 à 3.000 k. 695 fr.

Prix départ usine. Remise intéressante à nos adhérents. Se hâter de transmettre les commandes.

Ces coupe-racines peuvent être livrés avec couvre-lame en tôle, moyennant un léger supplément.

Sécateurs

Excellents modèles.

Longueur 0m21..... 15 fr.
— 0m23..... 18 »

En vente à nos Bureaux, à Nantes.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A chevalet, sans table :

Avec lame de 500 m/m... 435 fr.
— — 600 m/m... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et chevalet pour sciage en long et en travers, fabrication parfaite ; gros succès :

Avec lame de 500 m/m... 530 fr.
— — 600 m/m... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :

Avec lame de 500 m/m... 630 fr.
— — 600 m/m... 670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à chevalet et table :

Avec lame de 500 m/m... 500 fr.
— — 600 m/m... 560 fr.

Pour poulies fixe et folle et débrayage, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, couchée, ou à crochets, au choix :

Diamètre 500 m/m..... 80 fr.
— 550 m/m..... 105 fr.
— 600 m/m..... 125 fr.

Remise aux adhérens et port remboursé sur facture.

CONSULTEZ-NOUS
NOUS VOUS REPONDRONS

Distributeurs d'Engrais

Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.

Larg. d'épandage : 1m50... 1.940 fr.
— — 1m75... 1.970 »
— — 2m ... 2.000 »

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Prix franco gares grands réseaux.

Remise à nos adhérents.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui sont livrés avec une garantie de 3 ans.

Distributeurs d'engrais pour vignes sur demande.

Notices explicatives et autres marques nous consulter.

Faneuses

Modèles à fourches, engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort indéformable.

Paliers graisseurs du vilebrequin à bague. Roues 1 m. 30 renforcées avec bandage acier. Relevage au pied et à la main, avec ressort d'équilibre. Embrayage perfectionné. Travail 2 mètres.

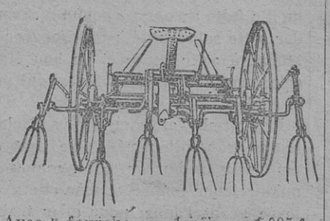

Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.095 fr.
Modèle léger, à roues basses 1.020 »

Livrées montées, port remboursé sur facture (gares grands réseaux). Remise aux adhérents.

Faneuses Rotatives à 6 rangs de dents. Largeur 2 m. 15, 1.770 francs.

Tous modèles. Nous consulter.

Prix valables jusqu'à épuisement des quantités retenues par le Syndicat.

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

PULVERISATEURS en cuivre plombé, pour l'acide sulfurique, contenance 15 litres :

« Soleil », pompe à disque. Lance simple : 168 fr. — Lance double : 178 fr. — Lance triple : 185 fr.

« Supérior », pompe à piston démontable. Lance simple : 173 fr. — Lance double : 183 fr. — Lance triple : 190 fr.

Lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture et bretelles caoutchouc : 92 fr.

PULVERISATEURS pour vignes, en cuivre rouge, contenance 15 litres.

« Soleil », pompe à disque... 149 fr.
« Supérior », pompe à piston démontable ..... 154 »

Prix nets et franco de port toutes gares.

Autres marques, nous consulter.

SOUFREUSES !

Solfatare double effet, à hélice, et mistral double effet, à brosse..... 125 fr.
Petite jaune, simple effet, à brosse ..... 100 »

Ces prix s'entendent nets et franco gares de nos adhérents.

Après l'Exposition d'Aviculture

semble puéril de refaire, ce , les éloges de la magnifique position internationale d'Aviculture et de Cuniculture de Nantes, vient à peine de clôturer ses rtes. Elle a remporté, une fois de s, un légitime succès, tant par le mbre, que la *qualité* et la *présentation* des animaux exposés.

Nos lecteurs ont eu, dans notre nier Bulletin, la primeur du Palrès. Nous jugeons utile cependant n extraire tous les *Prix d'Honur* et de donner *les adresses* de rs heureux propriétaires :

Parquets Bresse noire : Grand prix Président de la République, à M. bot Etienne, 7 bis, Faubourg des sceaux, Limoges (Haute-Vienne).

Parquets Bresse noire : Grand prix Elevage, à M. Cibot, précité.

Parquets Wyandotte blanc : Grand x d'Elevage, à M. Arbouin Fasset, gis du Bois-Clair, près de Cognac Charente).

Parquet de Plymouth Rock : Prix Honneur, à M. Chéné-Durand Joh. à Saint-André-de-la-Marche aine-et-Loire).

Parquet de Faverolles : M. Guitot enne, 20, rue de l'Hospice, à mper (Finistère).

Coq de Bresse Noire : M. Arbouin ssett, Logis du Bois Clair, près de gnac (Charente).

Poule de Bresse Bleue : Mme Piau Berthe, la Berjulette, Vertou oire-Inférieure).

Poule Orpington Noir : Mme Bodier-Poché Hélène, la Selle-Craonise (Mayenne).

Coq Leghorn Blanc : Mme Tessé né, élevage de la Claudrais, 144, Chèvre, Angers (Maine-et-Loire).

Pigeons Mondains unicolores (parets) : Mme Gardais Marcelle, 9, rue la Poste, Parthenay (Deux-Sères).

Pigeon Montauban blanc (mâle) : Bolloré René, 41, rue Lamoriere, Nantes (Loire-Inférieure).

Pigeon cravaté Chinois bleu (femelle) : M. Cussonneau Eugène, 22, i de Richebourg, Nantes (L.-I.).

Pigeon Bouvreuil Arkangel (parets) : M. Mannant Louis, 15, rue le-en-Bois, Nantes (L.-I.).

Oies de Toulouse à Bavette (parquet) : Mme Bodinier-Poché, La Sel-Craonnaise (Mayenne).

Pintades grises (parquet) : Mme la ntesse Armand, à Plessé (Loire-Inférieure).

Canards Coureurs Indiens fauves (femelle) : M. Agaisse Arthur, l'Agaissère, Savenay (Loire-Inférieure).

Canards de Barbarie gris cendré (femelle) : M. de la Pinsonnais Jean, Nozay (Loire-Inférieure).

Dindon Rouge des Ardennes (mâle) : M. Agaisse, l'Agaissière, Savenay (Loire-Inférieure).

Lapins Castorrex (parquet) : M. ombert Almire, 79, rue de Bretale, Laval (Mayenne).

Malgré le vent et les nombreuses averses, les visiteurs ont défilé par milliers devant les cages aux petites étiquettes multicolores, désignant, ici et là, les résultats, aux yeux du public. Ce succès est tout l'honneur des exposants et des dévoués Commissaires du Concours, parmi lesquels notre ami *M. Robin*, si très actif secrétaire général de la Société Avicole de l'Ouest, *MM. Plessi*, en effet, le pissenlit constitue un bon fourrage pour les vaches laitières, *Pineau, Obligi, Mlle Mercier* et *M. Gardais*, son dévoué Président.

R. FAIVRE,
Membre du Jury,
Aviculteur diplômé.

Dans la Prairie

L'invasion des plantes inutiles et des mauvaises plantes

Le bon foin n'a pas de pire ennemie que la mauvaise plante.

Les plantes constituant un bon fourrage appartiennent presque toutes à la famille des graminées et des légumineuses, qui en fournissent d'ailleurs aussi quelques médiocres et même de mauvaises.

Parmi les composées et les ombellifères on trouve quelques espèces de plantes fourragères passables ou assez bonnes, mais il n'en est pas de très bonnes ; les mauvaises que fournissent ces familles sont au contraire, assez nombreuses, et, dans tous les cas, très envahissantes.

Quant aux espèces des autres familles végétant spontanément dans les prés, elles sont sans valeur fourragère et les animaux les délaissent, ce qui occasionne un déchet dans le bon fourrage dont elles tiennent la place. Encore peut-on s'estimer heureux quand elles ne sont pas positivement nuisibles, comme il est arrivé de beaucoup d'entre elles.

Comme graminées à ne pas semer et à détruire, nous citerons : le brome stérile, le brome des champs, le brome des bois, le brome pinné, l'orge queue de rat, l'orge faux seigle, la molinie bleue ; — et comme légumineuses : la caronille variée, le mélilot officinal, l'arrête-bœuf, la galéga.

On peut faire disparaître, dans une certaine mesure, les mauvaises graminées, en les étouffant par des légumineuses.

Les ombellifères les plus envahissantes sont principalement la berce, le cerfeuil sauvage, la carotte et le panais sauvages, l'angélique sauvage et la berle. Le panais et la carotte disparaîtraient assez vite si on ne laissait pas mûrir leurs graines ; l'angélique et la berle se multiplient par leurs racines et doivent être arrachées à la main ou à la pioche ; quant à la berce et au cerfeuil, qui poussent surtout dans les prés un peu bas, ombragés par des plantations de fruitiers ou irrigués à l'aide d'eaux fertilisantes et de purin, il n'y a guère que le défrichement qui puisse en avoir raison, mais c'est un remède bien radical.

Les autres ombellifères des prés ne sont pas très bonnes, mais enfin les animaux les mangent en vert ou en sec, et comme il n'est pas aisé de les faire disparaître sans des façons culturales assez coûteuses, on les laisse, se contentant d'un fourrage dont la quantité compense la qualité médiocre. Citons parmi les plus communes de ces ombellifères sans vice ni vertu, la grande pimprenelle, le boucage saxifrage, les livèches, les silans des prés, le carum verticillé et le carum carvi, et enfin le cumin des prés.

Les composées sauvages des prairies sont bien plus nombreuses et plus envahissantes que les ombellifères. Il en est surtout une très répandue et que l'on trouve dans tous les sols, mais principalement abondante dans ceux arrosés aux engrais liquides. C'est le pissenlit. Il prend même alors une place prépondérante, ce qui est fort regrettable, car c'est, sans jeu de mots, une perte sèche pour la qualité et la quantité du foin ; tières, par le fanage ses feuilles noircissent et finissent par devenir sans valeur alimentaire. Les léotodons, moins envahissants et plus rares, ont même qualité passagère et même défaut. La chicorée sauvage croît dans les sols secs et calcaires ; ses feuilles vertes sont recherchées par le bétail, mais non la tige, qui est trop coriace ; il en est de même de la barkause. L'hypochéride prend peu de développement, elle donne une rosette de feuilles assez bon fourrage aussi en vert. L'archillée mille feuilles n'est pas sans valeur fourragère, mais il faut, au contraire, faire disparaître à tout prix l'archillée sternutatoire, plante dangereuse. Les scorsonères et les salsifis sauvages se mangent bien en vert, il ne valent ensuite plus rien.

Parmi les composées que le bétail dédaigne, qui tiennent une place inutile et que, par conséquent, il faut s'efforcer de détruire, nous citerons la centaurée jacée, le chrysanthème sauvage, très tenace, les inules ou aulnées qui croissent dans les terrains humides et par suite disparaissent en grande partie par l'assainissement et tout à fait par le fauchage avant floraison. Le pas d'âne, s'il devient abondant, est une plaie pour la prairie qu'il envahit et il n'y a de remède que le défrichement. La bardane, moins commune, se présente en grosses touffes faciles à arracher.

Enfin, une plante qu'il faut s'appliquer à éliminer, c'est le chardon, représenté dans les prés par une dizaine d'espèces. Le bétail ne le mange ni en vert, ni en sec à cause de ses piquants et même pour l'éviter il délaisse la bonne herbe qui est autour. Le chardon anglais et le chardon des marais croissent dans les prés tourbeux ou humides, on peut s'en débarrasser, comme des aulnées, par l'assainissement et la fauchaison avant floraison. Le chardon des champs, qui envahit si fréquemment les céréales et surtout celles de printemps — y veiller en ce moment — ainsi que les vignes, est parfois aussi abondant dans les prés. Il se multiplie par ses racines et encore plus par ses graines très légères et facilement disséminées par le moindre vent. Dans les cultures, on l'arrache à la main gantée ou on le coupe entre deux terres, assez à temps pour qu'il ne mûrisse pas ; on peut procéder de même dans les prés. Pour éviter la propagation par les graines, il faut de l'entente entre tous les propriétaires et c'est pourquoi des arrêtés préfectoraux rendent l'échardonnage obligatoire. Quand le chardon coupé commence à se faner, les animaux le mangent assez volontiers et c'est un fourrage nutritif. Dans la petite culture, on le fait cuire à l'eau, comme la pomme de terre, ce qui le rend plus appétissant. Le chardon potager croît dans les parties basses des prés et forme une grosse touffe de plantes épineuses ; il donne une grosse tige épineuse aussi et se couronne d'un capitule jaune et rougeâtre. On ne s'en débarrasse que par l'arrachage.

Par cette revue sommaire des plantes inutiles ou nuisibles, on voit de quelle nombreuse végétation parasitaire la prairie est menacée. Pour l'anéantir, il n'est pas de procédé commode, mais il en est un souverain pour l'empêcher d'apparaître et d'envahir la place des bonnes graminées et légumineuses qui constituent le foin de qualité supérieure, c'est la sélection méticuleuse de la semence.

Jean D'ARAULES,
Professeur d'agriculture.

(Reproduction interdite.)

Cultivateurs français mal défendus

Sous prétexte de protéger ses cultures contre la propagation du « doriphora », parasite de la pomme de terre, l'Angleterre interdit l'entrée sur son territoire, non seulement des pommes de terre provenant de la localité française où cet insecte a été constaté, mais de tous les légumes cultivés dans un rayon de 200 kilomètres de cette contrée.

Donc parce qu'à Pithiviers le doriphora a été constaté, les maraîchers parisiens ne peuvent plus exporter les laitues qui ont été cultivées sous châssis en vue de l'exportation sur Londres.

Cet exemple peut s'appliquer à d'autres cultures forcées : carottes nouvelles, navets nouveaux, asperges, artichauts, fraises, etc., de tous les centres de production forcée depuis la région à l'Ouest du Rhône en remontant sur toute l'Ile de France et englobant la partie Sud-Ouest de la Somme.

Comme on peut s'en rendre compte c'est l'interdiction d'exporter pour toute la France susceptible d'approvisionner l'Angleterre en légumes de primeurs.

Cette mesure arbitraire est désastreuse pour ces cultures spéciales favorisées par notre climat tempéré, plus de 800.000 ouvriers et ouvrières agricoles étant directement ou indirectement employés à ces travaux.

Et pendant que l'Angleterre se livre à cet acte désordonné de protectionnisme, la France lève les droits sur le charbon anglais au détriment des mineurs français.

Il doit certainement y avoir sous roche des agissements financiers dans le genre de ceux que nous avons appris par le suicide de M. Ivan Kreuger, arrangements que nous ne saurons que plus tard ou jamais.

Dès qu'un fruit ou légume étranger se trouve touché par une mesure de douane, de contingentement ou de protection phytopathologique, le gouvernement français rapporte immédiatement l'arrêt.

En voici un exemple : il existe aux Etats-Unis un insecte terrible pour les arbres fruitiers, c'est le « pou de San José », cet insecte avait déjà fait parler de lui il y a une trentaine d'années.

L'invasion du marché français par les pommes et poires d'Amérique ne pouvant qu'être favorable à l'importation de cet insecte très dangereux, le 8 mars 1932 un décret prohibait en France les fruits américains.

Les Etats-Unis ayant violemment protesté, ledit décret fut annulé le 16 mars.

A proprement parler, le décret n'a pas été rapporté, mais il a été décidé qu'un agent du Ministère de l'Agriculture s'assurerait, aux ports de débarquement, que les fruits expédiés ne sont pas atteints par le pou de San José.

Vous voyez d'ici un inspecteur vérifiant les pommes contenues dans 20.000 barils arrivés le 11 mars par « L'Ile-de-France » ! Cela paraît une bonne blague.

Par mesures directes ou indirectes les puissances étrangères sont draconiennes pour toutes les importations d'origine française, les Etats-Unis l'ont prouvé maintes fois, notamment pour le vin ; pendant ce temps la France cède immédiatement à toute protestation, qu'elle vienne des Etats-Unis, d'Angleterre ou d'autre part.

Envahis par la production étrangère, nous ne pouvons plus exporter, voilà de quelle façon on encourage l'agriculture en France.

J.-M. BUISSON.

Le Prix de revient moyen d'un Litre de Lait

M. Maura, maire de Basse-Goulaine, nous envoie cet article. Nous nous faisons un plaisir d'insérer cette parfaite documentation. L'intervention de M. Maura arrive précisément à notre feuille en même temps que l'article de notre président pour la défense du lait. C'est donc bien que l'un et l'autre répondent à un besoin du moment.

LA DIRECTION.

Le lait, denrée de première nécessité, au même titre que le pain, et même peut-être plus, puisqu'il est indispensable aux jeunes enfants, aux malades, aux vieillards, intéresse toute la population. Aussi, quand le prix varie, entend-on un concert de louanges ou de malédictions, suivant que la variation a lieu dans le sens de la baisse ou de la hausse. Et pourtant, le lait est un produit comme un autre, qui ne peut échapper aux lois communes.

Le lait est la nourriture des enfants, des malades, des vieillards ; quand on veut un succès d'émotion facile, il n'y a qu'à parler de ces catégories de consommateurs, on pourrait même, par ces temps de crise, y ajouter les chômeurs. Producteurs de lait, nous voudrions faire profiter d'une différence notable de prix ces catégories de consommateurs ; pour être paysans, nous ne sommes pas insensibles. Mais qui paiera la différence ? Pourquoi supporterions-nous seuls une charge qui incombe à la collectivité ? Paysans, nous ne nourrissons aucune animosité contre la classe ouvrière, nous suivons avec sympathie les efforts qu'elle fait pour améliorer ses conditions de vie, nous réprouvons de toutes nos forces certaines campagnes tendant à dresser l'un contre l'autre paysan et ouvrier. Nous avons d'ailleurs intérêt, nous autres paysans, à ce que la classe ouvrière soit dans une situation excellente, car elle constitue — et de beaucoup — la plus grosse partie de notre clientèle laitière. Mais du fait que nous reconnaissons à la classe ouvrière le droit au mieux-être, nous pensons nous aussi être fondés à réclamer une juste part de bien-être. Nous demandons à vivre honnêtement de notre travail, et de la vente des produits de notre sol, sans être dénoncés à la vindicte publique comme des sans entrailles ou des profiteurs de la misère des autres. C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, j'ai cherché à établir le prix de revient moyen d'un litre de lait. J'ai pris pour base une exploitation de 19 bêtes à lait, située dans la Sarthe, j'ai fait relever tous les litres produits, et aussi toutes les dépenses. En 1931, cette exploitation a produit 54.578 litres de lait. Les dépenses se sont présentées de la façon suivante :

Nourriture	12.103 55
Salaires	12.761 10
Soins et entretien	2.752 85
Amortissement du matériel	3.000 »
Assurances incendie	1.158 »
Frais divers et assurances sociales	452 20
Intérêt du capital	6.000 »
Assurance « Mutuelle Bétail », 2 % capital assuré	1.330 »
Total	39.557 70

Ce qui porte le prix de revient d'un litre de lait à :

39.557 70 : 54.578 = 0 fr. 72.

En tenant compte de la valeur locative des terres, plus élevée dans notre région, du prix de la main-d'œuvre, également plus élevé, on peut envisager une majoration de 0 fr. 10 par litre, ce qui porte le prix de revient à 0 fr. 82. Aucun commerçant, aucun industriel ne se contentant de vendre leurs produits exactement au prix de revient, nous envisageons une marge de bénéfice de 0 fr. 20 par litre, ce qui porte le prix de revient moyen à 0 fr. 82 + 0 fr. 20 = 1 fr. 02. A ce prix moyen viennent s'ajouter 0 fr. 25 par litre pour le ramasseur et 0 fr. 15 pour l'épicier détaillant. Le prix de vente moyen d'un litre de lait est donc de 1 fr. 42. Il est bien entendu que ce prix est un prix moyen, pour une année, et qu'à certaines époques favorables à la lactation, le lait peut être vendu en dessous de ce prix, comme, par contre, l'hiver il faut le dépasser.

Voici, résumée aussi sincèrement que possible, une étude sur cette angoissante question. Vous avez, Monsieur le Directeur, nos chiffres, ils valent ce qu'ils valent, nous acceptons qu'on les discute, mais nous demandons qu'on nous oppose des chiffres et non des phrases.

Je compte sur votre amabilité, Monsieur le Directeur, pour faire paraître cette étude dans les colonnes de votre journal, et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

A. MAURA,
Maire de Bassse-Goulaine,
agriculteur à la Chesnaie, Bse-Goulaine.

Importation de Chevaux de Boucherie

destinés à des Etablissements scientifiques

Le Ministre de l'Agriculture,

Arrête :

Article premier. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er de chacun des deux arrêtés en date du 16 février 1932, les chevaux de provenance étrangère déclarés pour la boucherie pourront être livrés pour leurs seuls besoins aux Etablissements scientifiques d'enseignement ou de recherches appartenant à l'Etat ou reconnus d'utilité publique.

Après acquittement des droits, ces animaux seront conduits, aux frais des importateurs, sous escorte de douane, aux Etablissements susvisés.

Ils seront accompagnés d'un acquit-à-caution qui devra faire retour dans les dix jours au bureau de douane de pénétration, avec un certificat du directeur de l'Etablissement destinataire attestant que ces animaux lui ont été remis.

Ces animaux demeureront sous le contrôle permanent du Directeur départemental des services vétérinaires et ne pourront être vendus que pour la boucherie et avec son autorisation.

Art. 2. — Le Directeur général des douanes et l'Inspecteur général chargé de la direction des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Journée Maraîchère

à la Foire de Nantes

Mardi 12 avril avait lieu, à la Foire de Nantes, la Journée Maraîchère et Horticole, organisée par les Services agricoles de la Compagnie des Chemins de Fer du P.-O.

Les conférences de l'après-midi furent présidées par **M. de Camiran.** Autour de lui avaient pris place : **MM. Vinet père,** ex-président des Maraîchers Nantais ; **Bardoul,** président de la Fédération des Maraîchers ; **Chaquin,** directeur des Services agricoles ; **Moreau,** inspecteur commercial du P.-O.; **Hurson,** directeur de la Société Nantaise d'Electricité; **Bouyer,** président du Syndicat des Jardiniers; **Bahuaud,** vice-président ; **de la Gournerie,** président de la Société d'Agriculture ; **Rado de Saint-Guédas, Cormier** et **Faivre.**

M. de Camiran donna la parole à M. CORMIER, directeur du journal « La Semaine », qui exposa très clairement et d'une façon pratique la manière de produire artificiellement du fumier.

Le Fumier artificiel

Le fumier intéresse surtout les maraîchers, comme générateur de chaleur.

Le fumier artificiel n'est pas une nouveauté. Depuis fort longtemps on a essayé de faire fermenter des feuilles, des pailles, des déchets végétaux, etc... Et M. Cormier nous raconte comment MM. Lafitte et Caudron, dans leur exploitation modèle, avoisinant la ville de Reims, ayant supprimé leur troupeau de 150 vaches par suite des prix de vente insuffisamment rémunérateurs du lait, s'étaient préoccupés de fabriquer artificiellement du fumier, pour fumer leurs terres.

Vous autres, maraîchers, vous pouvez aisément fabriquer du fumier avec des mauvaises pailles, et voici comment :

Tout d'abord, en **mouillant copieusement** la paille. Ce n'est guère toujours facile. Un agriculteur avait eu l'idée d'étaler la paille, dehors, en couches minces. Mais on ne peut pas toujours compter sur les pluies du ciel. Il faut donc disposer d'une aire cimentée, d'une aire imperméable, pour récupérer l'eau qui sort du tas et l'utiliser à nouveau.

Disposer la paille en **couches horizontales** de 80 centim. de haut. Faire trois arrosages à douze heures d'intervalle. Pour 1.000 kilos de paille, on arrosera avec 800 litres d'eau, trois fois.

Mais ceci ne suffit pas. Pour que la fermentation s'amorce, on mettra, ici et là, des organismes du fumier. Nous aurons ainsi **un ensemencement** de micro-organismes, un peu partout (comme on fait un pied de cuve en vinification).

La paille est très pauvre ; mais ce mélange est presque suffisant pour les microbes. Nous y mettrons un peu d'azote, sous forme **d'urée** (très riche en Azote), qui donnera du carbonate d'ammoniaque. Cinq kilos d'urée suffisent pour 1.000 kilos de paille. L'urée favorisera le développement des microbes. On continuera à arroser le tas, doucement, en pluie fine, jusqu'à la récolte du tas.

La température s'élève, en deux jours, à 60 ou 70 degrés à l'intérieur. C'est le coup de feu. On ne peut pas l'utiliser à cette température pour les couches, sous peine de tout brûler. Il faut attendre que la température s'abaisse à 40 degrés.

Ce phénomène de la fermentation se fait ainsi en deux fois : 1° La **fermentation aérobie,** grâce aux microbes qui vivent avec l'air. 2° La **fermentation anaérobie,** avec les microbes vivant à l'abri de l'air. Pour cette seconde fermentation, il faut quelques précautions. On les obtiendra en chargeant le tas, en le **tassant,** en le piétinant, pour que les microbes

---

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 31

L'AMOUR MÈNE
OU

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit de **Jean de BARASC**

— Qui veut te la prendre ? répondit Master Képolette, en éloignant de son visage l'énorme poing menaçant de l'homme des montagnes et en glissant un regard en coulisse vers la jolie Maud blonde.

Odieusement complaisante, celle-ci répondit par le plus ensorcelant sourire. A cette vue Marius de Cannes sentit s'effondrer en lui le merveilleux palais de rêve que son imagination avait bâti.

Pâle, la figure crispée, le cœur en déroute, il cessa de regarder la trompeuse belle et ses yeux inondés de pleurs ne quittèrent plus le parquet.

Mais le Capoulade des Alpes subissait ce moment une déconvenue non moindre.

Oublieuse des services reçus, des baisers, des caresses, dédaigneuse de la royauté un instant entrevue, Miss Hertsley d'Oklahoma s'était levée à son tour et, repoussant hautainement le berger de Maurin, faisait à Master Képolette un sourire de crocodile.

— Ce monsieur n'a aucun droit sur moi, affirma-t-elle... Je ne lui ai rien promis...

L'homme des montagnes fut d'abord suffoqué par cette virevolte. Puis il haussa les épaules en éclatant de rire...

— Et ce qu'elle m'a donné ? pensa-t-il dans son plus grossier patois.

Mais, comme il n'avait dans les veines que du vieux sang français, il était incapable de manquer de courtoisie envers une femme, fût-elle la dernière des dernières.

— Vai ben ! se contenta-t-il de dire en rabaissant pacifiquement ses manches sur ses poignets velus et en retournant se rasseoir. Sera pas la première fois que travaillan per lous Anglais.

Il était à prévoir que cette retraite, au lieu de réjouir Master Képolette, lui fit faire la grimace... Il avait cru un instant être débarrassé de cette grande guenon et voilà que, libre, elle revenait d'elle-même se mettre sur les rangs pour l'épouser.

En cette minute le vieux fond de sauvagerie qui dort dans l'âme de tout civilisé lui monta au cerveau : il songea à quelque boulette empoisonnée...

Il eût payé cher celui qui la lui aurait procurée...

Cependant, le notaire planant toujours dans les hauteurs sereines de la jurisprudence, exprima son embarras.

— L'héritage doit être remis à Monsieur Capoulade après la célébration de son mariage... Je n'ai le droit d'ouvrir les enveloppes cachetées contenant les articles secrets du testament que lorsque cette cérémonie sera accomplie. Tout est préparé. Des pasteurs de différents cultes, convoqués tout exprès, attendent dans le cabinet voisin, prêts à bénir l'union désirée par feu Jean Capoulade.

J'avoue qu'il est cruel de décider en matière aussi délicate, sans savoir ce que contiennent les articles subséquents du testament... Il vous appartient cependant de prendre un parti, Monsieur Marius Capoulade de Manchester : choisir qui vous plaira le mieux des deux petites-filles de William Rock, ou n'en épouser aucune...

La jolie Maud, sous l'empire d'une émotion violente, était plus ravissante que jamais.

Master Képolette n'eut pas besoin de se forcer pour prendre une décision.

Se levant de son fauteuil avec un flegme sûr de lui, et laissant de côté la grande girl-scout debout et rouge de honte, il alla s'incliner devant la radieuse blonde.

— Mademoiselle, dit-il d'un accent pénétré de la certitude de sa victoire, c'est tout mon cœur que je dépose à vos genoux avec trois millions de dollars...

Un silence quasi religieux régnait dans l'étude...

Le sort d'une fortune colossale s'y jouait ; tous les cœurs s'arrêtèrent de battre. La plume du second clerc en cessa de dessiner des cocottes.

Dans cette attitude impressionnante, la voix de Maud sonna, fraîche et rieuse :

— Vous voulez dire, Monsieur, que vous mettez votre cœur sur mes genoux pour avoir les dollars ?

— C'est la volonté de mon oncle, chère Mademoiselle.

— Vous êtes very obéissant à ce bon vieil oncle, Monsieur. Mais vous obéirez aussi bien en épousant ma cousine...

Estomaqué par ce coup droit, Master Képolette demeura coi.

— Jusqu'à aujourd'hui, Monsieur, reprit Maud Hertsley dont le visage rosi s'animait de plus en plus, vous n'aviez guère travaillé que pour elle... Pourquoi l'abandonner vilainement comme ça, maintenant ?

— Votre beauté, votre charme, votre grâce, Miss, en sont seuls responsables ! éclata Marius de Manchester, indifférent dans son splendide égoïsme d'insulaire à la peine qu'il infligeait à l'infortunée girl-scout ainsi indirectement maltraitée.

Mais Maud avança une lèvre dédaigneuse.

— Aoh ! fit-elle. Vous avez tardé beaucoup à voir mon grâce. Tous les autres neveux Capoulade l'ont vue avant vous... et ont parlé à moi. Ramassez votre cœur sur mes genoux, Monsieur... Et ne comptez pas sur moi pour les dollars...

Pendant ce temps, Marius de Cannes, indifférent à tout, n'avait pas levé les yeux du parquet qu'il voyait tourner dans un tourbillon de vertige.

Maud se retourna vers lui. Elle s'attendait à rencontrer son regard exultant de bonheur...

D'un bond elle fut devant lui, et lui releva la tête de ses deux mains.

— Eh bien ! dear, s'écria-t-elle, vexée, vous n'êtes pas content ?

Le malheureux garçon qui, écrasé par sa douleur, n'avait rien entendu de la scène précédente, en était resté à la persuasion que Maud se donnait au Capoulade de Manchester pour les trois millions de dollars.

— Si, très content ! répondit-il amèrement.

— Comme vous dites ça.

— Je vous félicite...

— De quoi ?

— Je fais des vœux pour votre bonheur, Maud...

— Vous êtes fou.

— Non ! C'est très sincèrement... Vous serez riche...

— Voyons ! dear !... Vous perdez la tête !

En même temps qu'elle disait ces mots, Maud le secoua énergiquement par les cheveux, sans doute pour rétablir l'équilibre de son cerveau malade.

— Pourquoi ? fit-il stupéfait, en se décidant à regarder en face la méchante ingrate.

Mais il vit soudain qu'elle avait les yeux humides.

— Vous pleurez ? balbutia-t-il... Vous n'êtes donc pas heureuse ?

— Vilain boy !... Je viens d'envoyer balader la grande pile de dollars et vous moquez moi !

— Vous avez ?... Quoi ?... Vous ne ?...

— Ah ça ! Marius, vous étiez donc sorti, tout à l'heure ? ou vous dormiez ? Vous n'avez pas entendu ?

— Non !... Rien ! j'étais désespéré...

— Eh bien ! reprenez vos oreilles... Je refuse d'épouser M. Capoulade de Manchester... Croirez-vous maintenant que je suis, moi aussi, very nigaude ?

— Chérie !

Les deux tourtereaux, serrés l'un près de l'autre, attendaient avec impatience qu'on ne les regardât plus pour s'embrasser.

— Voulez-vous que j'appelle le pasteur ? demanda le notaire, facétieux.

— Le curé aussi, s'il vous plaît, dit Marius.

— C'est sérieux ?

— Absolument.

(A suivre.)

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 11 Avril 1932

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra
Bœufs	3.445	3.320	8 90	7 10	5 90	9 60	5 35	3 90	2 90	5 95
Vaches	1.665	1.540	8 90	6 30	5 60	10 00	5 35	3 75	2 80	5 40
Taureaux	632	580	6 30	5 70	5 20	9 90	3 80	3 15	2 60	4 25
Veaux	2.254	2.200	11 30	9 00	7 20	13 00	6 80	5 15	4 10	8 05
Moutons	13.493	13.000	15 40	11 00	9 00	17 70	7 70	5 17	3 95	8 85
Porcs	2.349	2.349	9 14	8 14	6 00	9 50	6 40	5 70	4 20	8 70

Du Jeudi 14 Avril 1932

Bœufs	1.273	1.200	8 80	7 »	5 80	9 60	5 28	3 85	2 90	5 83
Vaches	637	600	8 80	6 70	5 50	10 »	5 28	3 68	2 75	6 40
Taureaux	278	260	6 20	5 60	5 10	6 60	3 72	3 08	2 55	4 10
Veaux	1.541	1.400	11 »	8 70	7 50	12 80	6 60	5 95	4 12	7 93
Moutons	6.797	6.600	15 40	11 »	9 10	17 50	7 70	5 17	3 95	8 75
Porcs	2.297	2.297	9 28	8 28	6 14	9 72	6 50	5 80	4 30	6 80

qui vivent sans air puissent travailler. On aura alors une température de 40 degrés, un beau fumier au beurre noir, qui correspond à ce que l'on désire.

Quelles sont les causes d'échecs ?

1° Défaut d'humectation convenable de la paille. Il est facile d'y remédier en humectant les parties froides du tas.

2° Ensemencement microbien insuffisant pour activer la fermentation. On arrosera alors avec du purin, ou des décoctions de fumier.

3° Trop d'acidité ; les microbes se rebutent et ne travaillent pas. Il faudra, en ce cas, apporter un alcali, comme le phosphate de chaux.

Si on ne possède pas d'urée, on peut utiliser du sulfate d'ammoniaque, à raison de 12 kilos pour 1.000 kilos de paille. Il sera bon de corriger l'acidité du milieu en ajoutant un peu de phosphate de chaux et de sulfate de potasse.

En opérant ainsi, conclut M. Cormier, avec 1.000 kilos de paille on peut obtenir 2.800 à 3.000 kilos de fumier, soit neuf mètres cubes, pour un prix d'environ 250 francs, ce qui constitue une opération intéressante pour les maraîchers.

L'Electricite en Horticulture

M. Hurson, ingénieur à la S. N. E. et directeur de la Société des applications de l'électricité, fait ensuite une causerie sur l'application de l'électricité au chauffage des terres ou des cultures sous châssis.

Là encore, nous entrons dans le domaine des réalisations, car de nombreux essais ont été faits.

L'électricité, dans une tenue maraîchère, peut servir aux labours, et il y a quelques années, des expériences très concluantes ont eu lieu dans la banlieue nantaise, avec un treuil spécial ; pour le pompage de l'eau ; pour le lavage des légumes ; mais elle peut servir aussi à fournir aux cultures la lumière et la chaleur et à donner ainsi une avance de végétation qui se traduit par une vente plus aisée et à des prix avantageux.

En utilisant l'électricité pour chauffer et pour éclairer les plantes, on a pu obtenir de l'avoine mûre en quarante-deux jours, et des fraises produites en quelques semaines : il y a donc des essais à faire dans notre région, pour nos cultures spéciales, et la S. N. E. est toute disposée à étudier la question chez les maraîchers qui le voudront.

La « Standardisation » des Fruits et Légumes

M. Moreau, ingénieur des services commerciaux du P.-O., entretient l'auditoire de la nécessité de la standardisation.

Standardisation, en définitive, signifie classement, et cette petite réforme dans le commerce des produits agricoles, qui n'a l'air de rien, est grosse de conséquences.

Tout d'abord, des produits standardisés sont faciles à vendre, car on peut présenter un échantillon d'un fruit ou d'un légume correspondant à la qualité d'un lot important ; le mandataire qui peut vendre sur échantillon gagne du temps puisqu'il n'a pas besoin de défaire de nombreux emballages pour vendre ce que le maraîcher lui a envoyé.

Standardisation implique des colis sans fardage (il n'y a plus de « dessus du panier »), implique aussi des emballages propres, neufs, qui accompagnent le produit pour sa présentation aux étalages des détaillants, ce qui supprime les « retours d'emballages », si obsédants pour les courtiers, les détaillants et même les expéditeurs.

Standardisation signifie enfin répartition facile des qualités pour les acheteurs des différentes catégories : il est évident que l'extra-choix peut se vendre à la clientèle riche, tandis que le dernier choix va plus sûrement aux quartiers moins fortunés : la standardisation permet de trouver, sans difficulté, l'acheteur certain.

Nous avons déjà, dans notre région, fait un magnifique effort, dont il faut remercier les groupements maraîchers, pour la standardisation des légumes ; cet effort reste à faire pour les fruits.

Il faut le faire, sous peine de perdre à jamais des marchés intéressants : non pas le faire à la manière des Italiens, qui ont édicté des règlements draconiens, difficilement acceptables en France, mais prendre tout de même des précautions pour que le commerce des légumes et des fruits reste honnête, de manière à satisfaire aussi bien l'acheteur que le vendeur.

La Défense contra les Ennemis des Végétaux

M. Chaquin termina la série des causeries en expliquant aux auditeurs ce qu'est le service phytopathologique.

C'est un service de contrôle sanitaire des végétaux, service qu'il a fallu créer pour défendre nos exportations dans les pays qui, justement, mettent des barrières pour éviter qu'on leur envoie, avec des légumes ou des fruits, des maladies ou des insectes malfaisants.

M. de Camiran remercia le conférencier, comme il avait d'ailleurs remercié les précédents. Puis, en souhaitant à la culture maraîchère nantaise toute la prospérité qu'elle mérite, il lève la séance, aux applaudissements chaleureux de l'assistance.

Palmarès de notre Concours des Vins

Nos Vins de la Loire-Inférieure remportent un éclatant succès

Plus de 85 Exposants de Muscadet

MUSCADET 1928

Médaille d'or, M. de Camiran, la Bidière, Maisdon.
Médaille d'argent, M. Martin Marcel, la Sablette, Mouzillon.
Médaille d'argent, M. Pierre Guérin, Vallet.
Médaille de bronze, M. Ménard Clément, le Pé-de-Chêne, Vallet.
Médaille de bronze, M. Rubion Auguste, la Cognardière, Le Pallet.
Diplôme d'honneur, M. Richard-Huet, la Botinière, Vallet.
Diplôme d'honneur, M. Charpentier Emile, La Chapelle-Heulin.
Diplôme d'honneur, M. Boireau Lucien, à Oudon.

MUSCADET 1929

Médaille d'argent, M. Martin, la Sablette, Mouzillon.
Médaille de bronze, M. Etienne Toublanc, Saint-Géréon.
Diplôme d'honneur, Mme Veuve Sautejeau, Le Pallet.
Diplôme d'honneur, M. Barré Auguste, Beausoleil, Gorges.

MUSCADET 1930

Médaille de bronze, Mme Veuve Sautejeau, Le Pallet.
Diplôme d'honneur, M. Francis Pellerin, La Chapelle-Heulin.
Diplôme d'honneur, M. Gérard, Sainte-Marguerite, Pornichet.

MUSCADET 1931

Médaille d'or, M. Guindon Stanislas, St-Géréon.
Médaille d'argent grand module, M. Martin, la Sablette, Mouzillon.
Médaille d'argent, Mme Veuve Sautejeau, Le Pallet.
Médaille d'argent, M. Joseph Lesimple, La Ramée, Vertou.
Médaille de bronze, M. Pierre Guérin, Vallet.
Médaille de bronze, M. Alexis Desfontaines, Le Pallet.
Médaille de bronze, M. Jean Coulon, La Haie-Fouassière.
Diplôme d'honneur, M. Jean Fourrage, La Ramée, Vertou.
Diplôme d'honneur, M. Pierre Corbineau, la Morandière, Mouzillon.
Diplôme d'honneur, M. Julien Ganichaud, Mouzillon.
Diplôme d'honneur, M. Lusseau, à Monnières.

GROS-PLANT 1928

Médaille d'or, M. de la Roche Saint-André, Saint-Colombin.
Médaille d'argent, Mme Veuve Sautejeau, Le Pallet.

GROS-PLANT 1929

Diplôme d'honneur, M. Maulouin, rue de Strasbourg, Nantes.

GROS-PLANT 1931

Médaille d'or, M. Eugène Bonneau, Le Loroux-Bottereau.
Médaille d'argent, M. Morille Prudent, Le Loroux-Bottereau.
Médaille de bronze, M. Héry, le Bois-Lambert, Le Pallet.
Diplôme d'honneur, M. Renaud V., Le Loroux-Bottereau.

COLOMBARD ET DROMOIS

Diplôme d'honneur, M. Hervé Joseph, Saint-Brévin-les-Pins.

PINOTS DE VENDÉE

Médaille d'or, M. Linyer, le Veillon, Talmont (Vendée).

MALVOISIE

Diplôme d'honneur, M. Stanislas Guindon, Saint-Géréon.

VINS ROUGES DE LA LOIRE

Médaille d'or et Diplôme d'honneur, M. Gérard, Ste-Marguerite, Pornichet.
Diplôme d'honneur, M. Guindon Henri, Saint-Géréon.
Diplôme d'honneur, M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon.
Diplôme d'honneur, M. Brethé, La Planche.

VINS MOUSSEUX D'INGRANDES

Diplôme d'honneur, Cave des Vignobles de la Boudraie, Ingrandes.

BORDEAUX

Grand diplôme d'honneur et Médaille d'or, Collectivité des Grands Vins de Bordeaux.
Grand diplôme d'honneur, M. Dignonneau Daniel, à Valeyron, Médoc.

EAUX-DE-VIE

Médaille d'or et Grand diplôme d'honneur, Union de la Viticulture et du Commerce de Cognac.
Médaille d'or, M. Lecomte, domaine des Douées, à Vallet.
Médaille d'or, M. Guilbaud, La Pierre-Blanche, Vallet.
Médaille d'argent, M. Pierre Guérin, rue d'Ancenis, à Vallet.

***

La liste des récompenses pour les Vins d'Anjou sera donnée dans le prochain bulletin.

L'Acide phosphorique et la formation du squelette

Les solds de la province de Montana, aux Etats-Unis, manquent d'acide phosphorique dans de telles proportions que le bétail, au pâturage, ne trouve pas dans son alimentation les éléments nécessaires à la formation de son squelette. Les os des bovins notamment sont atteints de ramollissement et l'ensemble du développement des animaux souffre grandement de ce déséquilibre.

L'épandage du superphosphate en doses importantes a remédié à cet état de choses dans nombre de cas. Sur 39 parcelles les résultats furent concluants. Non seulement les plantes telles que la luzerne purent véhiculer, chez les animaux, l'acide phosphorique qu'elles avaient pris au sol fumé de super, mais après un arrêt de la fumure, on put constater que le terrain lui-même s'était amélioré et que les accidents de maladie disparaissaient chez les animaux au pâturage.

AVRIL. — QUEL TEMPS FERA-T-IL EN AVRIL ? *Peu importe à qui emploie* L'AMMONITRE GRANULÉ, *car cet engrais est toujours bien utilisé par la plante, qu'il pleuve ou fasse sec.*

La Vie Syndicale

St-Julien-de-Concelles

Les producteurs de *chanvre* et d'*osier*, ainsi que les *futurs planteurs de tabac* sont priés d'assister obligatoirement à la réunion annuelle de l'Association qui aura lieu à l'Ecole des garçons, à Saint-Julien-de-Concelles, *le dimanche 24 avril*, à 10 h. 30 (heure légale).

Les Membres du Bureau voudront bien se réunir à 10 heures précises.

Questions à l'ordre du jour :

Avantages obtenus et à obtenir par notre Association.

Attribution et répartition de la prime.

Etude sur les futures plantations de tabac.

Paiement des cotisations.

Le Président : Marcel CHAUVEAU.

SITUATIONS D'AVENIR

offertes aux Elèves de l'ECOLE PIGIER de Nantes :
342 emplois offerts aux élèves en 1928 : 400 environ pour chacune des années 1929 et 1930.

HERNIE
CHUTES DE LA MATRICE
CL.16 MÉDECINE CHIRURGIE
DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE
LEROY
DIPLÔME HORS LIGNE ARGENT STRASBOURG 1928

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité.
Et cependent un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.
Voici quelques attestations émanant toutes de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :
M. Gustave Gantier, la Cornillais de Sainte-Marie-sur-Mer.
M. François Rétif, à la Ridelet, commune d'Erbray.
M. Pentcouteau, à la Vieillerie, en Saint-Joseph.
M. Henri Pipaud, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chaléons.
Mme Bossis, au Pommeir, par Legé.
M. A. Timonnier, à Nort-sur-Erdre.
M. Pinereau, à Saint-Jean du Pellerin.
M. Crossouard, à Châteaubriant.
M. L. Chamard, au Pallet.
Mme Gastineau, à la Chapelle-Glain.
M. J.-B. Pellerin, à Sainte-Pazanne.
Mme Chouin, à Fresnay.
Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.
Devant de tels résultats, toute personne, soucieuse de sa santé et de ses intérêts, comprendra qu'elle doit s'adresser à un Spécialiste de sa Région.
Seul **M. LEROY** ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présense constante, suivre constamment sa clientèle de près.
Mme LEROY reçoit les dames.
Faites-donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois à :
NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).
Geneston, mercredi 20, Hôtel Penaud.
Pornic, jeudi 21, Hôt. Continental.
St-Père-en-Retz, vendr. 22, Hôt. du Commerce.
Legé, lundi 25, Hôt. du Cheval-Blanc.
Vallet, mardi 26, Hôtel Guindon.
Machecoul, merc. 27, Hôt. de la Bicyclette.
Plessé, jeudi 28, Hôtel Bertaud.
Saint-Nazaire, vendr. 29, Hôt. de France.
LEROY, Spécialiste herniaire
6, Rue du Petit-Bacchus
(près la Place du Bouffay) - **NANTES**
Madame LEROY reçoit les Dames

une erreur :
la décalcification par le superphosphate.
la vérité :
il apporte un engrais calcique de choix : le plâtre

Chlorure ou Sylvinite ?

Le cultivateur qui, n'ayant jamais utilisé d'autre engrais que le fumier de ferme, se décide à employer régulièrement des engrais chimiques pour toutes ses cultures, fait réellement un pas vers le progrès. (Ce pas a été fait aujourd'hui par la très grande majorité des cultivateurs de la région de l'Ouest.)

Si, étant décidé à employer de l'engrais, ce cultivateur a compris que la plante se nourrissant surtout d'azote, d'acide phosphorique, de potasse et de chaux, il était nécessaire d'apporter une fumure équilibrée, c'est-à-dire contenant un engrais azoté, un engrais phosphaté et un engrais potassique (après un chaulage si le sol manque de chaux), ce cultivateur a fait un autre pas, et très important, vers el progrès ; il est déjà sûr d'obtenir un résultat très rémunérateur de l'emploi des engrais. Malheureusement trop peu de cultivateurs ont encore bien compris cette nécessité de la fumure équilibrée et cette impossibilité de remplacer un engrais phosphaté par un engrais potassique ou par un engrais azoté, ou inversement.

Quels que soient les prix respectifs ou les actions plus ou moins évidentes de ces trois sortes d'engrais, aucun d'entre eux ne peut remplacer les autres et il sont toujours indispensables tous les trois.

Pour le cultivateur qui a bien compris l'équilibre de la fumure, il y a encore un progrès à réaliser : c'est de bien choisir la forme sous laquelle il emploie chaque élément fertilisant, c'est-à-dire de faire un choix judicieux selon son sol et la plante cultivée entre les divers engrais azotés, les divers engrais phosphatés et les divers engrais potassiques.

Ce choix est peut-être particulièrement important en ce qui concerne les engrais potassiques. Pratiquement, dans notre région de l'Ouest, le cultivateur peut choisir entre la sylvinite riche et le chlorure de potassium.

Le chlorure de potassium a l'avantage de réduire la main-d'œuvre de transport et d'épandage (un sac de chlorure remplace deux sacs et demi de sylvinite). Il peut s'employer plus près des semis et des plantations (pratiquement, dans notre région, seulement même quelques jours avant de semer ou de planter). Il enlève beaucoup moins de chaux au sol que la sylvinite.

Comme conclusion pratique le chlorure de potassium est particulièrement recommandable dans les terres fortes ou qui manquent de chaux.

La sylvinite a l'avantage, grâce au chlorure de sodium qu'elle contient dans la proportion d'environ 60 pour 100, de bien retenir l'humidité dans le sol ; par contre elle peut entraver la germination des graines ou brûler les germes des jeunes plantes si elle est employée trop près des semis ou de plantations. Il est donc toujours prudent d'employer la sylvinite trois à quatre semaines avant les semis ou plantations, davantage si c'est possible. La sylvinite est particulièrement recommandable dans les terres légères, siliceuses ou calcaires.

En tenant compte de ce qui vient d'être dit, le cultivateur est toujours sûr d'obtenir un excellent résultat avec les engrais potassiques, mais il peut quelquefois obtenir mieux en réfléchissant bien à ce qu'il veut faire et en tenant compte de l'allure des saisons.

Ainsi, cette année, le temps semble vraiment parti pour la sécheresse et même dans les terres fortes et manquant de chaux, le cultivateur qui raisonne peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux employer la sylvinite que le chlorure, à cause de son action plus marquée au point de vue retenue de l'humidité dans le sol.

De fait, pour la betterave en particulier qui est une plante d'origine marine pouvant supporter sans inconvénient de fortes doses de chlorure de sodium, il se peut, si l'année continue à être sèche, que la sylvinite soit préférable au chlorure dans les terres fortes et manquant de chaux, mais alors il sera nécessaire, pour être sûr d'un bon résultat, de pratiquer un chaulage pour compenser les pertes en chaux que causera l'emploi de la sylvinite et d'employer cette dernière longtemps à l'avance (six à huit semaines si possible).

Si l'on ne veut pas chauler et employer l'engrais potassique au moment des dernières façons culturales, il reste recommandable d'employer le chlorure de potassium.

A notre avis, pour les betteraves, qui sont normalement repiquées dans notre région courant juin, et devant l'année qui semble devoir être sèche, nous profiterions du beau temps pour exécuter un chaulage dans la première quinzaine d'avril et nous épanderions sur le terrain en fin d'avril 800 à 1.000 kilos de sylvinite riche à l'hectare.

Bien entendu, il faudrait apporter à la plantation les engrais azotés et phosphatés nécessaires pour équilibrer la fumure.

J. VALENTIN,
Ingénieur-agronome.

PRIX-COURANT (valable sauf variations et jusqu'à nouvel avis)

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc	100 »»
Riz Saïgon n° 1, par 100 kilos	100 »»
Issues de riz	75 »»
Remoulage de fèves	78 »»
Maïs pour volailles	90 »»

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay.

« LE TITAN »	105 »»

Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux Arachide	92 »»
— Coprah en pain	90 »»
Sorgho	manque

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1	75 »»
— « Sucraff » N° 2	72 »»

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse	95 »»
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine, tourteaux)	103 »»

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs	100 »»
Optimina pour porcelets et truies	160 »»

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima Lait	112 »»
Optima pour engraissement des bœufs	120 »»
Optimina farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos.	15 50

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse	86 »»
Son mélassé Say, 50 %	103 »»
Paille mélassée Say, 50 %	72 »»

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé	115 »»
Grande Pondeuse	130 »»
Farine de viande	180 »»
Farine d'os alimentaire	87 »»

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Coulettes « OVOX » pour pondeuses	130 »
Provende « LAPOX » pour lapins	120 »
Farine de Poisson supérieure	210 »
— Viande extra	185 »
Coquilles huîtres	50 »

Sur wagon départ Nantes.

Chaux

Grosse chaux en belles pierres blanches	105 »»

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum.

Chaux blutée pour amendements	125 »»
Fleur de chaux blutée pour vigne	140 »»

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux, moyennant une majoration de 25 fr. par tonne.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 1m50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

NOUVEAUX PRIX, EN BAISSE

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit	11 »»
Lin et Jute : vert gras	11 75
Lin : vert gras	13 60
Chanvre ; N° 1 vert gras ou cachou	14 65
— N° 2 vert gras ou cachou	16 75
— N° 3 vert gras	19 65
Coton : N° 1 vert enduit	13 35
— N° 2 vert gras ou cachou	14 65
— N° 3 vert gras	17 25
— N° 4 vert gras	18 85

Passer les commandes au Syndicat.

Engrais

Engrais composés :

2½ azote am. 10 acide phosph. 5 potasse, 3 azote am., 9 acide phosphorique	40 70
	50 15
10 potasse, 3 azote am., 10 acide phosphorique	61 45

Nous pouvons faire toutes autres formules ; nous demander les prix.

Phosphate Alg. tamis 100, 26 %	24 »»
— Maroc 33 %	32 »»
Superphosphate 14 %	27 25
— 16 %	30 25
— 18 %	34 25
Scories 14 %	27 60
— 16 %	30 35
— 18 %	33 10
Poudre os verts 5 azote organique, 20 acide phosph.	78 75
Noir spécial « Intensator » 2 azote org., 10 acide phosph.	42 20
Sulfate fer cristaux 95 %	34 85
— neige 95 %	40 10
Sylvinite riche 18 %	33 30
Chlorure de potassium 49 %.	88 25
Nitrate de soude broyé, réglé 15,50	112 50
Sulfate d'ammoniaque 20, 40 %	109 70
Cyanamide S.P.A. 20 % en bid.	120 75
— — 15 % en sac.	92 40

Nota. — Les prix que nous donnons ci-dessus pour les engrais s'entendent pour marchandises prises à Nantes ou sur wagon Nantes, au détail. Ceux qui désireraient des prix franco ou par wagons complets en groupement sont priés de nous écrire et nous leur ferons des conditions spéciales.

Graines

	le kilo
Betterave ½ suc. collet vert	6 »»
— — — rose	5 »»
— — de Vauriac	6 50
Ray-gras	(au cours)
Choux fourragers	(au cours)
Carotte blanc. collet vert, le k.	11 »»

Autres variétés nous consulter.

Maïs roux des Landes	115 »»
— Carcassonne	145 »»
— Plata, nouvelle récolte	113 »»
— Ruffec	manque
— Bulgarie, roux	95 »»

POUR TOUTES AUTRES GRAINES et pour quantités plus importantes ou inférieures à 1 kilo, nous demander les prix.

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kgr. en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

Par tambour de 50 kil., franco 4 10 le kilo
Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvoïl. Nous consulter.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tullaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres (logés franco gare).	59 »»
Par estagnon de 10 litres (logés franco gare).	113 »»

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, *La Délicate*, logés franco gare, 35 fr.
10 litres, *La Délicate*, logés franco gare, 66 fr.
5 litres, *La Délicate*, logés départ Nantes, 29 fr.
10 litres, *La Délicate*, logés départ Nantes, 57 fr.
28 litres, *La Délicate*, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue *franco toutes gares*. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

	Par 180 k.	50 l.	25 l.
Demi-fluide	3 20	3 60	4 »
Epaisse	3 30	3 70	4 10
Pr cylindre vapeur	4 50	4 90	5 30
Pour Mouvements.	3 40	3 80	4 20
Pr Transmissions	3 20	3 60	4 »
Pr Moteur Electr.	4 20	4 60	5 »
Pr Moteur Diésel.	4 20	4 60	5 »

Pour écrémeuses :

Demi-blanche	4 10	4 50	4 90
Blanche pure	4 60	5 »	5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford)	3 90	4 30	4 70
Fluide, ½ fluide	4 20	4 60	5 »
½ épaisse	4 40	4 80	5 20
Epaisse	4 70	5 10	5 50
Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses	4 »	4 40	4 80
Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. demi-épaisse	7 40	7 80	8 20
Huile de ricin pure	8 »	8 40	8 80

Produits Viticoles

Sulfate cuivre suivant marque française ou belge (Pour quantité importante, nous consulter).	(au cours)
Bouillie Azur	198
Soufre	130
Sulfosteatite	(au cours)
Arseniate de plomb	(au cours)

Autres produits pour vigne nous consulter.

Sel dénaturé	(au cours)

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur	280 »»

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or	200 »»

Les 100 k. départ Nantes.

ADHERER AU SYNDICAT C'EST DEFENDRE SES INTERETS

CREDIT NANTAIS

Toutes Opérations de Banque et de Bourse
— DEPOTS DE FONDS —
PAIEMENTS DE COUPONS
-- LOCATION DE COFFRES-FORTS --

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6468. Rouge 4643, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyves. Baco, Gaillard, etc..., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie.

S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.

65. — A louer à prix d'argent pour la Toussaint 1932, une ferme de 27 hectares, terres, prés, vignes, plants directs et gros plants à moitié. S'adresser à Mlle Surer, Château de Suché, St-Aignan-de-Gd-Lieu (L.-I.).

67. — A vendre au choix, pressoir « Simon » à double maie ou pressoir continu « Oberlin ». Etat neuf. S'adresser à M. Gérard, Sainte-Marguerite, Pornichet.

70. — A vendre en Charente, propriétés de toutes contenances et de tous prix. Maison de confiance, 40 ans d'existence. Nombreuses références. S'adresser à M. Frédéric Vendier, propriétaire, route d'Angoulême, près Barbezieux (Charente).

73. — A louer vignoble, commune de Saint-Herblon, 5 hectares vignes entourés de murs avec treilles, dont 1 hectare nouvellement replanté en Seibel et Berthille Seyve. 4 hectares de terres labourables, champs et prairies. Maison 2 pièces, cellier, fûts, pressoir, grange, écurie, grenier et jardin potager.

74. — A vendre faucheuse pour un cheval, « Mac-Cormic », en bon état. S'adresser au Syndicat.

75. — A vendre, « Ford Torpédo » 1925, 500 kilos, excellent état. S'adresser à M. Maussion-Lauriol, 19, quai Richebourg, Nantes.

76. — A louer à moitié fruits ferme de 25 hectares, dont 8 hectares en vigne de plein rapport, le reste en culture et prairies, belle installation, pour la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

28. — On demande à affermer pour le 25 avril 1933 une ferme de 15 à 20 hectares, de préférence dans le canton de Bourgneuf, Machecoul, Le Pellerin.

29. — Achèterais break et harnais, bon état. S'adresser à Maussion-Lauriol, 19, quai Richebourg Nantes.

30. — On demande à louer une ferme de 15 à 20 hectares. S'adresser au Syndicat.

31. — Jeune homme, 27 ans, demande place, comme aide-jardinier ou maraicher. S'adresser au Syndicat.

32. — Jeune homme, 25 ans, cherche place jardinier, dans maison catholique. S'adresser au Syndicat.

33. — Jeune ménage, un enfant, demande place campagne, mari jardinage ou vacherie, femme basse-cour.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 17 avril. — Notre-Dame-des-Landes.

Lundi 18. — Herbignac, Missillac, Les Moutiers, Saint-Herblain, Vieillevigne, Nozay, Pontchâteau, Varades.

Mardi 19. — Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Julien-de-Vouvantes, Le Loroux-Bottereau, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 20. — Bouguenais, Cordemais, Montbert, Saint-Malo-de-Guersac, Vigneux, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 21. — Fresnay, Héric, Paulx, Ancenis, La Chapelle-Heulin, Cordemais, Saint-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 22. — Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz, Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 23. — Nort-sur-Erdre, Saint-André-des-Eaux.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

159-160

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les *Cours officiels* des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 14 avril.

Blé moralement sans ail, base 73 kilos reversibles	155
Blé sans ail, base 73 kilos reversibles	156
Avoines grises ou noires	120
Avoines bigarrées	110
Avoines « Plata » 51-52 k.	97
Avoines « Plata » 56 kil.	98
Sarrasin (Bretagne)	108
Sarrasin (Loire-Inférieure)	110
Orge indigène	incoté
Orge Maroc (logés)	72
Orge Daunbe	89
Seigle du Danube	107
Son bonne fabrication	72
Son (Moulins de la Loire)	72
Son (Paris)	incoté

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes	225 à 230
Paille de blé pressée	225
Paille d'orge en bottes	205 à 210
Paille d'orge pressée	205 à 210
Paille d'avoine en bottes	205
Paille d'avoine pressée	205

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 8 avril

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 652. — 1re qualité, 5 à 6 fr.; 2e qual., 4 à 5 fr.; 3e qual., 3 à 4 fr.

BŒUFS : 6. — Devant : 1re qualité, 2.75 à 3 fr.; 2e qual., 2 à 2.75; 3e qual., 1 à 2 fr. Derrière : 1re qualité, 5.25 à 6.25; 2e qual., 4.25 à 5.25; 3e qual., 3.25 à 4.25.

MOUTON : 300. — 1re qualité, 7.50 à 8.50; 2e qual., 6 à 7 fr.; 3e qual., 5 à 6 fr. Agneaux sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 1.50; plus haut, 6.25; prix moyen, 3.87.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3.50; plus haut 6 fr.; prix moyen, 4.75.

MOUTONS. — Plus bas, 5 fr.; plus haut, 8.50; prix moyen, 6.75.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 13 avril

Artichauts, les 12, 14 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 2.25. — Céleri rave, la botte, 12 fr. — Choux pommes, les 16, 20 fr. — Choux-fleurs, les 11, 6 fr. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 5 fr. — Endives, le kilo, 2.50. — Epinards, le kilo, 1.50. — Laitues, les 12, 8 fr. — Mâche, le kilo, 1.50. — Navets, la botte, 1.25. — Noix, le kilo, 4.50. — Oseille, le kilo, 1.50. — Oignons, le kilo, 2.25. — Pommes, le kilo, 2.50. — Pissenlits, le kilo, 4 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Radis, les 12, 8 fr. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorsonères, la botte, 1.75. — Pommes de terre, le kilo : ronde jaune, 0.60 ; saucisses, 0.90 ; Algérie, 2.50.

Cours des Vins

Muscadet 1er choix	750 à 800
Muscadet 2e choix	700 à 750
Gros-plant 1er choix	300 à 375
Gros-plant 2e choix	250 à 300
Noah (suivant degré)	100 à 130

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAVE
chez Emile BOULLERY
J.-B. TOULON, Succr
Quai Brancas (près la Poste) - NANTES
Téléphone 133.91

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Bœuf. — 1re catégorie, 7 à 14 fr.; 2e catég., 2.50 à 3.50; 3e catég., 1.50 à 2.50.

Veau. — 1re catégorie, 6 à 10 fr.; 2e catég., 6 fr.; 3e catég., 3 à 5 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 9 à 10 fr.; 2e catég., 7.50 à 8 fr.; 3e catég., 4 à 4.50.

Porcs : 6 à 7.50.
Beurre : 11 à 12 fr.
Œufs : 3.75 à 4 fr. la douzaine.
Lapins : 6.50.
Poulets : 10 à 11 fr.

ANCENIS

Blé, 160 fr.; avoine, 125 fr.; seigle, sans affaire; orge, 100 fr.; sarrasin, 115 fr.; son, 80 fr. Paille, les 500 kilos, 100 fr.; foin, 125 fr.

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 35 à 40 fr., petits 20 à 25 fr.; pigeons, 10 à 12 fr. la couple; lapins, 10 à 20 fr. la pièce; beurre, 22 fr. le kilo; œufs, 3 fr. la douzaine. Porcs gras, 5.50 à 5.80 le kilo; courards, 300 à 400 fr.; porcs de lait, 135 à 160 fr.

Bœufs de travail, la paire, 4.000 à 5.000 fr.; vaches d'herbage, 1.300 à 1.800 fr.; vaches amouillantes, 2.200 à 2.500 fr.; génisses d'un an, 600 à 1.000 fr.; veaux, 5.60 le kilo.

CANDÉ

Marché du 11 avril. — Blé, 152-154 fr.; orge, 110-115 fr.; seigle, 100-105 fr.; avoine, 110-115 fr.; sarrasin, 100-105 fr.; pommes de terre, 50-60 fr. Paille, les 1.000 kilos, 250-280 fr.; foin, 310-360 fr. Beurre, la livre, 11.50-12 fr.; œufs, la douz., 3-3.50; poulets, la couple, 34-40 fr.; canards, la couple, 30-36 fr.; lapins, la pièce, 12-15 fr.; pigeons, la paire, 10-11 fr.

Porcs gras, amenés 40, vendu le kilo 5.75 à 6 fr.; porcs maigres, amenés 120, vendu le kilo 5 à 5.50; porcillons, amenés 350, de 100 à 160 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Farines, 220 à 225 fr.; blé, 150 fr.; sarrasin, 90 à 92 fr.; avoine, 100 fr.; orge, 100 fr.; son, 80 à 82 fr. Paille, 120 à 125 fr.; foin, 100 à 120 fr.

Beurre, le kilo, en gros 20 fr., au détail 22 à 24 fr.; œufs, 3 à 4 fr. la douzaine; vieilles poules, 36 à 40 fr.; gros poulets, 38 à 42 fr.; moyens, 28-35 fr.; petits, 20-30 fr.; canards, 38-42 fr.; pigeons, 10-12 fr., le tout la couple; lapins domestiques, 10-15 fr.

Cidre, 120 à 130 fr. la barrique.

Bœufs et taures, 3 à 4 fr. le kilo; vaches, 2.75 à 3.50; veaux, 2.50 à 2.60 la livre; porcs gras, 5.70 à 5.80 le kilo; porcs maigres, 160 à 300 fr. pièce; porcs de lait, 100 à 140 fr. pièce.

NOZAY

Farine, 218 à 220 fr.; farine de sarrasin, 200 à 205 fr. Blé, 152 à 153 fr.; seigle, 94 à 95 fr.; orge de mouture, 85 à 86 fr.; avoine, 110 à 112 fr.; sarrasin, 105 à 106 fr.

Foin, 1re qualité, 120 à 125 fr.; qualité ordinaire, 110 à 115 fr.; paille pressée, 115 à 120 fr., le tout aux 500 kilos. Cidre, la barrique, 140 à 150 fr., droits en sus.

Beurre, le kilo, en gros 19.90 à 20 fr., au détail 20.50 à 20.75; œufs, la treiz., 3 fr.; poulets, la couple, petits 24 à 32 fr., gros engraissés, 32 à 42 fr. (à raison d'environ 12 fr. le kilo vivant); marchandise rare et fort recherchée ; lapins domestiques, 13 à 18 fr. la pièce, à raison d'environ 6 à 6.25 le kilo vivant).

Bœuf, le kilo sur pied, 2.80 à 3.25; génisses grasses, 3.25 à 3.50; vaches, 2.40 à 2.75 ; veau, 5 à 5.25; mouton, 7.50 à 7.75; porcs gras, 5.70 à 5.75.

Porcelets de six à huit semaines, 100 à 140 fr.; de deux à trois mois, 150 à 230 fr.; courantins trois à quatre mois, 230 à 300 fr.; jeunes truies adultes, 280 à 350 fr.

GRAND-FOUGERAY

Farine, 212 à 214 fr. ; blé, 148 à 150 fr.; seigle, 98 à 100 fr.; sarrasin, 95 à 100 fr.; avoine, 105 à 108 fr.; orge, 95 à 98 fr.; son, 40 à 42 fr. Paille, 110 à 120 fr.; foin, 140 à 160 fr.

Cidre, 100 à 110 fr. la barrique.

Beurre doux, 9 à 9.25 le demi-kilo; beurre salé, 9.50 à 9.75; œufs, 2.75 à 3 fr.

Bœuf, 3.30 à 3.60 le kilo; vache, 3.25 à 3.30; veau, 5.50 à 6 fr.; porcs gras, 5.60 à 5.75; porcs de lait, 85 à 110 fr.

PONTCHATEAU

Veaux, 5 à 5.75 le kilo ; agneaux, 8 à 9 fr.; moutons, 4.75 à 5.50.

Beurre, 10 à 11 fr. la livre; œufs, 3.50 à 4 fr.

Poulets, la couple, gros 40 à 50 fr., moyens 25 à 35 fr.; lapins, 12 à 15 fr. la pièce; pigeons, 5 à 6 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farines, 200 à 225 fr.; blé, 150 fr.; seigle, 90 à 95 fr.; sarrasin, 100 à 105 fr.; orge, 95 à 100 fr.; son, 75 à 80 fr.; paille, 120 à 125 fr.; foin, 100 à 120 fr. Pommes de terre, 60 à 65 fr. les 100 kilos. Beurre en gros, 21 à 24 fr. le kilo; au détail, 23 à 24 fr.; œufs, 3.50 à 3.75.

Poulets, 45 à 50 fr. la couple (5.50 à 6 fr. la livre); canards, 35 à 40 fr.; pigeons, 10 à 12 fr.

Bœufs, 3.25 à 3.45 le kilo; vaches, 3.10 à 3.40; veaux, 4.75 à 5.15; moutons, 5.50 à 6.50; agneaux, 6.75 à 7.50.

SAINT-[illegible]NNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 18 à 22 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 18 à 24 fr. Beurre, le demi-kilo, 11 à 12 fr.; œufs, la douzaine, 3.60. Veau, 5.50 à 7.50 le kilo.

PAIMBŒUF

Farine, 219 à 221 fr.; blé, 148 à 150 fr.; blé noir, 102 à 104 fr.; avoine, 98 à 100 fr.; son, 76 à 78 fr. Paille, les 500 kilos, 105 à 107 fr.; foin, 105 à 110 fr.

Poulets, 28 à 44 fr.; canards, 33 à 37 fr.; pigeonneaux, 10 à 11 fr.; lapins, 16 à 23 fr.; beurre, le kilo, 20.50 à 21 fr.; la livre, 10.50 à 11 fr.; œufs, la douzaine, 3 à 3.50. Bœufs gras, le kilo, 3.40 à 3.80; taureaux, 3.40 à 3.60; vaches, 3.20 à 3.50; veaux, 5.30 à 5.70; moutons, 6.20 à 6.70; porcs, 5.20 à 5.60.

PORNIC

Poulets, la couple, 35 à 45 fr.; pigeons, la couple, 10 à 13 fr.; lapins, la pièce, 15 à 18 fr.; œufs, la douzaine, 3 à 4 fr.; beurre, le demi-kilo, 11 à 12 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Beurre, la livre, 10.25 à 10.50; œufs, la douzaine, 3 à 3.50. Poulets, la couple, gros 50 à 55 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 14 à 18 fr.; pigeons, la couple, 6 à 7 fr.;

SAINT-PERE-EN-RETZ

Beurre, en gros, 16 à 18 fr. le kilo; au détail, 18 à 20 fr.; œufs, 3 à 3.50 la douzaine. Poulets, 35 à 50 fr. la couple; canards, 25 à 30 fr. pièce; lapins, 8 à 15 fr.

Bœufs 4.500 à 6.000 fr. la paire ; vaches, 1.800 à 2.500 pièce; amouillantes, 2.500 à 3.000 fr. pièce; veaux, 2 à 2.50 la livre; porcs gras, 4.50 à 5 fr. le kilo; porcs de lait, 175 à 250 fr.

VIEILLEVIGNE

Blé, 155 fr.; avoine, 110 fr. Foin, les 500 kilos, 120 fr.; paille, 120 fr. Poulets, la couple, gros 70 à 75 fr., moyens 50 à 60 fr.; œufs, la douzaine, 3.25; beurre, la livre, 8.50 à 9 fr. Bœufs gras, le kilo sur pied, 5 fr.; vaches grasses, 3.50; taureaux, 4 fr.; veaux, 6 fr.

CLISSON

Blé, 153 à 154 fr.; avoine, 125 à 130 fr.; blé noir, 110 à 120 fr. Foin, les 500 kilos, 125 fr.; paille, 125 à 130 fr. Poulets, la couple, gros 50 à 55 fr., moyens, 41 à 49 fr., petits 35 à 40 fr.; lapins, la pièce, 12 à 18 fr.; œufs, la douzaine, 3.60 à 3.80; beurre, le demi-kilo, 7.50 à 8.50. Bouvillons, l'unité, 1.000 à 2.000 fr.; bœufs gras, le kilo sur pied, 3 à 4.25; bœufs de travail, la paire, 4.500 à 6.000 fr.; vaches grasses, le kilo, 3 à 4 fr.; vaches laitières, l'unité, 1.200 à 3.200 fr.; veaux, 5 à 5.50 le kilo; porcs, 6 fr.; porcs de lait, l'unité, 150 à 200 fr.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

Voitures d'Enfants
SPÉCIALITÉ
MAINGUY
23, Chaussée Madeleine - NANTES

Planteuse Universelle Brevetée S.G.D.G.
Agent Général : André CHATELAIN
à SIGOURNAIS (Vendée) Téléphone : 2
5 ANNÉES DE PRATIQUE
La plus simple -o- La moins chère -o- La meilleure
CHOUX - BETTERAVES - POMMES de TERRE
HARICOTS - TOPINAMBOURS, etc...
FOIRE DE NANTES, Stand Carré F

La Pommade Venot
guérit sûrement et rapidement
le VACCIN et les CREVASSES
de la mamelle des Vaches
Pharmacie ROBERT
Pont-Audemer (Eure)
— En Vente au Syndicat —

Distributeurs d'engrais
Semoirs en lignes et à la volée
VENDEUVRE
327 Rue St Martin PARIS

TOILES - SACS - FICELLES
BACHES
Tous usages — Toutes dimensions
Etablissements CARMICHAËL
12bis, Rue Latour-d'Auvergne - NANTES
— Téléphone 114-82 —

SAUVEZ VOS MOUTONS
La douve ravage les troupeaux, le
FILIDOUVE les guérit radicalement EN 48 HEURES
Livré en capsules, le FILIDOUVE s'absorbe très facilement et sa composition d'acide filicique pur, six fois plus actif que l'extrait éthéré de fougère mâle, en fait la médication la plus économique.
Demandez aujourd'hui même notre brochure détaillée en utilisant le bon ci-dessous. Elle vous sera adressée gratuitement.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbanègre
PARIS (19e)
Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbanègre, PARIS-19e
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite 8 POUR les OVIDÉS et les BOVIDÉS CONTRE la DOUVE
Nom et prénoms .....
Adresse ..... Département .....
BAISSE de PRIX
Demandez notre nouveau Tarif

LA TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (4 flacons suffit pour détruire 1.500 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu
Le flacon fr. (Franco contre mandat)
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)
PRIX ACTUEL : 8 FRANCS

CIDRE
COLORÉ · BONIFIÉ
CONSERVÉ · CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
Tiss Phiss et E. GALICHÈRE · St-Lô
Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay; Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Lageat, à Savenay; Thibault, à St-Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Leroux, à Plessé.

Une BONNE et vieille MAISON
Félix DELAROUX Fils
21-27, Rue des Hauts-Pavés
NANTES
MEUBLES - LITERIE
SIÈGES - RÉPARATIONS
De la Qualité -- Des Prix
Nous ne craignons pas la concurrence
Tout est FABRIQUÉ dans nos Ateliers
Livraison à Domicile — GROS - DETAIL

LA PROVENDE ORIENTALE
Adrien SASSIN, Produits vétérinaires, ORLÉANS
à laquelle on revient toujours
amène la fortune à la ferme
Ne donne pas d'odeur à la viande
Brochure gratuite franco

ŒUFS A COUVER
BRACKEL ARGENTE. Grandes pondeuses. Chair excellente. S'adresser Mme HOMONT, Le Rocher, chemin de Carcouët

A VENDRE
PAILLES et FOINS. Ecrire Athol BRION, Neuville de Poitou (Vienne).

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette, 13 - NANTES
CABINETS DENTAIRES ouverts tous les jours de 8 h. 1/2 à midi et de 2 h. à 7 h.
CHIRURGIENS-DENTISTES de la Faculté de Médecine de Paris
DENTIERS LES PLUS PERFECTIONNES
Traitement et Extraction des Dents sans douleur
Appareil vulcanite à partir de 30 francs la dent
PRIX MODERES

AUX
GALERIES LAFAYETTE
Maison vendant le meilleur marché de tout Paris
Succursale de NANTES
R. C. Nantes 1.101 B
ACTUELLEMENT PREMIÈRE COMMUNION

Chapelet verre coloris assortis	9 »»	Robe princesse, mousseline belle qualité, ornée plis faits main, col garni tulle	49 »»	Costume Marin serge marine pure laine, col et plastron piqués ..... Le 9 ans	120 »»	Missel reliure façon cuir marbré, avec dorures	5 75
Plaquette chevalet, onyx vert, médaillon et inscription argentés, sujets assortis	7 90	Voile tulle bord ourlet jours	39 »»	Costume Marin serge blanche, col et ceinture popeline marine, pantalon marine. Le 9 ans	225 »»	Missel reliure cuir, genre ancien, décor or	13 50
Croix-Bénitier palissandre ciré, croix rapportée, filet cuivre. Hauteur 0m30, 16 »». 0m25..	13 »»	Ceinture faille ou moire franges nouées	12 90	Brassard ruban faille ou moire ..... Depuis	8 50	Missel cuir ancien, ornements à froid et mosaïque	35 »»
Grand choix Chaîne de cou et Médaille plaquées or, depuis : la chaîne, 12 90 ; la médaille	6 90	Aumônière pétales mousseline	7 90	Panama garni ruban marine	15 50	Ecrin 2 pièces : Missel et Porte-Rosaire cuir marbré, havane, décor or	23 »»

PRIX EXCEPTIONNELS

DOCKS DE L'OUEST

Etablissements Economiques d'Alimentation
les plus importants de la Région

600 Succursales dans 10 Départements
Entrepôts Généraux NANTES et BREST

Timbres-Primes sur tous les articles

A Qualité égale, Prix inférieur !
A Prix égal, Qualité supérieure !

En circulation

100.000 Peugeot 201

Chiffre supérieur à celui de tout autre modèle

201		201 T 750 kgs.	
Coupé	15.900 Frs.	Chassis nu	14.900 Frs.
Cond. int., 4 pl., 4 p.	16.800 Frs.	Camionnette et Boulang.	19.250 Frs.
Cond. int. commerciale	18.500 Frs.	Conduite int. commerciale 6 pl. face à la route	23.900 Frs.
Camionnette 400 kgs.	15.900 Frs.		

Conduite intérieure 201 C, confort grand luxe . . . . . 22.800 Frs.
Chassis 12 Six, 1.200 kgs. . . . . 19.500 Frs.
Camionnette 12 Six, 1.200 kgs. . . . . 24.900 Frs.

LES EGLISOTTES (Gironde)

Engrais de Printemps

POUR COUVERTURE
POUR SEMAILLES
POUR VIGNES

Primoséine Salmon

Engrais organique incomparable à base de poudre d'OS et CORNE torréfiée
PUISSANT — DURABLE

Fabrique des Engrais
SALMON
ISSÉ (Loire-Inférieure)

BARBIER
constructeur
à SAINTE-PAZANNE

PULVÉRISATEURS
à traction, pour vignes et céréales

TONNEAU à EAU et à PURIN
avec pompe à grand débit

Faucheuse-Moissonneuse
"ALBION"

Couveuse - Éleveuse
"LA NATIONALE"

FOIRE COMMERCIALE - STAND F

FIAT

La Marque de réputation universelle

514

23.950 fr.

VITESSES
PUISSANCE FISCALE 8 CV.
C.I. 4 PLACES, 4 PORTES

SUCCURSALE DE NANTES
118, Rue de Rennes - Tél. 138.61

Concessionnaire pour la Loire-Inférieure :
GÉNÉRALE NANTAISE AUTOMOBILES
1, Boulevard Delorme
Tél. 131.05 - NANTES - Tél. 131.05

HANGARS AGRICOLES
Stands E. H. L.
BRODU et BERNARD

A. BRODU, Succr
Constructeur
2, Rue Dobrée - NANTES - Téléphone 113-74

VOIR NOS MODÈLES DÉPOSÉS GARANTIS 15 ANS

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
SERRURERIE D'ART ET BATIMENT

BOISSEAU-DAYRE Constructeur-Balancier
8, rue Cacault -:- NANTES -:- Téléphone 144-07

Instruments de Pesage pour Animaux, Engrais, Céréales, etc.
La Maison effectue la remise en état, contrôlée, de tous instruments et poids

---

Les Derniers Perfectionnements dans la Distillation
sont réalisés par les **ALAMBICS COYAC** fabriqués à NANTES

Près d'un demi-siècle d'Expérience
Distillation de tous produits avec repasse bain-marie séparé

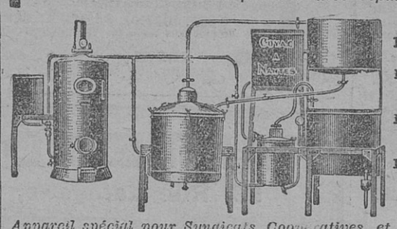

LEURS AVANTAGES

I. ECONOMIE D'EAU, avec les nouveaux appareils à chauffe-vin.
II. RAPIDITÉ dans le fin de la distillation par l'emploi d'un nouveau dispositif spécial.
III. RENDEMENT INÉGALÉ en eaux-de-vie extra-fines, conservant tout leur arome.
IV. SUPÉRIORITÉ du bain-marie perfectionné, permettant, avec moins d'eau et moins de combustibles, d'obtenir les meilleurs résultats.

Appareil spécial pour Syndicats, Coopératives et Distilleries fixes. Se fait avec 3 ou 4 vases.

Foire de NANTES, Stand A et B air libre

Sté COYAC Fils & Cie - 14, rue Beauséjour - NANTES
Tél 163-26

LE POTAZOTE

(12,5 % d'azote ammoniacal, 25 % de potasse du chlorure)

Engrais azoté, potassique, concentré, sec et pulvérulent, bien homogène, soluble, avantageux

fabriqué par la

Société Chimique de la Grande Paroisse
à WAZIERS (Nord)

Dose d'emploi : **200** à **400** kil. à l'hectare, à l'automne et au printemps
Mélangé au Superphosphate, donne une fumure complète, idéale

Deux résultats entre 1.000 :

	sans Potazote	avec Potazote
Sur culture de Betteraves : M. André GAUDIN à Notre-Dame-des-Landes (L.-I.)	620 qx.	670 qx.
Sur culture d'avoine : M. Joseph PEIGNE à Erbray (Loire-Inférieure)	28 qx.	37 qx.

S'adresser à la
Compagnie de SAINT-GOBAIN
Vendeur exclusif
Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques
1, Place des Saussaies — PARIS (VIIIe)
ou à ses Agents et Dépositaires

CULTIVATEURS ! A l'heure actuelle l'économie s'impose
Donner mon GRAIN contre du PAIN ?
Mal vendre mon GRAIN et acheter mon PAIN ?
Non... mais
...Faire moudre mon Grain et faire moi-même mon Pain avec un "FOUR ALSATIA". C'est là qu'est le Gain !!! (Vous ferez, avec 10 livres de farine, 14 livres de bon Pain)

SOCIÉTÉ BRETONNE "ALSATIA"
USINES DE FOURS INDUSTRIELS ET DE CULTURE
PLOËRMEL (MORBIHAN)
TÉL. 50

FOUR A PAIN "ALSATIA"
Se construit en toutes dimensions. — Demandez Catalogue N° 79. — Facilités de Paiement.

Pour Vos CYCLES
Vos MACHINES A COUDRE
Vos ECREMEUSES
Une seule Marque "STELLA"
qui représente pour vous LES MEILLEURS PRIX, le MAXIMUM DE QUALITÉ ET DE GARANTIE
FONTENEAU, Constructeur
Bureaux et Magasins : 21, Chaussée de la Madeleine, NANTES -:- Ateliers : 3 bis, Rue Laënnec
Succursales : ANGERS, SAINT-NAZAIRE
Catalogue et Liste des Représentants sur demande

RHODAVITA

quelques gouttes ajoutées à la ration empêchent
LE RACHITISME
LES DIARRHÉES DU JEUNE AGE
LES ARRÊTS DE CROISSANCE
des **PORCS**

Tubes métalliques compte-gouttes
En vente dans toutes pharmacies

BROCHURE EXPLICATIVE SUR DEMANDE,

Société Parisienne d'Expansion Chimique
SPECIA
MARQUES POULENC FRÈRES & USINES DU RHONE
21, Rue Jean-Goujon - Paris-8e.

CHAUSSEZ VOUS

---

pour la santé de vos animaux

RIZ D'INDOCHINE

C'est une erreur de croire que le Riz d'Indochine est un astringent provoquant la constipation. En réalité le Riz d'Indochine est un **désinfectant** du tube digestif, un **régulateur** des fonctions intestinales. Grâce à lui vos animaux "profitent" sans-à-coup. Gains de temps et d'argent !

Bureau de Propagande
62, Rue Richelieu, 62
PARIS

INDOCHINE

DANS TOUTES LES EPICERIES DEMANDEZ LE

SEL DALBA

seul sel marin complet, toujours sec, contenant 14 % de magnésium soluble, dose reconnue indispensable par le professeur Pierre DELBET pour conserver une bonne santé. Remplacez à table et à la cuisine le sel ordinaire par le sel DALBA qui ne revient qu'à un sou par jour. Méfiez-vous des sels dits complets n'indiquant aucune dose de magnésium qui ne sont que du sel ordinaire.

En vente dans toutes les bonnes Epiceries
Pour le gros : *Comptoir Commercial de l'Ouest*, 13, rue d'Alger, NANTES

AGRICULTEURS !...
LA PLANTEUSE CHOLETAISE
"AS DE PIQUE"
54, Boulevard Gustave-Richard - CHOLET - (Maine-et-Loire)

est une merveille à tous les points de vue

1° Dans son principe de fonctionnement et de plantation.
2° Dans sa construction à la foi robuste et de bon aspect.
3° Dans sa manœuvre excessivement simple.
4° Dans l'universalité de ses travaux.

Venez la voir travailler au stand carré K
— à la FOIRE DE NANTES —

LE GRAND BON MARCHÉ

1, Place Royale — NANTES

Vous présente ses bien dévouées salutations. — Compte sur le plaisir de votre visite à l'occasion de la Foire Commerciale de Nantes. — Vous recommande spécialement pour le choix de votre Vêtement d'Eté : Ses élégants costumes sur mesure, purs peignés, à 385 fr. ; ses jolis costumes tout faits de bon usage courant, à 185 fr. ; et ses costumes de ville, très habillés, pure laine, coloris mode et façon Grand Tailleur, à 295 et 350 fr., etc., etc. — Même Maison à Saint-Nazaire, Place Carnot.

NANTES — Imprimerie DUPAS et Cie, 57, rue Saint-Clément. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes